

Projet associatif volet protection n°2

Document validé par le Conseil d'Administration de Lo Parvi le 8 janvier 2018 et approuvé par l'assemblée générale de Lo Parvi le 7 avril 2018 à Morestel.

Bilan annuel 2020



Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
Maintenir la biodiversité remarquable de l'Isle Crémieu (notamment les espèces patrimoniales (rares et/ou protégées) pour lesquelles le territoire à une responsabilité particulière) face à la pression de l'urbanisme et la dégradation des habitats semi-naturels	A) Conserver les populations d'espèces végétales et animales patrimoniales de l'Isle Crémieu.	A1) Faire prendre en compte, auprès des décideurs et des aménageurs, la présence des espèces patrimoniales dans la séquence « éviter, réduire, compenser (ERC)»	<p>Les données botaniques de Lo Parvi sont disponibles gratuitement auprès du pôle régional flore habitats et mises à jour annuellement.</p> <p>Les données faunistiques de Lo Parvi sont disponibles gratuitement auprès du Système d'Information Nature et Paysage (SINP) géré par le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris et mises à jour annuellement.</p> <p>Lo Parvi met à disposition gratuitement ses données naturalistes actualisées auprès des associations de protection de la nature, des collectivités et des bureaux d'études sur simple demande motivée.</p>	<p>Aucun projet d'aménagement soumis à déclaration ou autorisation administrative ne doit avoir été réalisé sans prendre en compte les espèces patrimoniales.</p> <p>50 % des projets ont évité les espèces patrimoniales</p> <p>50 % des projets ont « réduit » leurs impacts sur les espèces patrimoniales.</p> <p>50 % des projets ont « compensé » leurs impacts sur les espèces patrimoniales.</p>	<p>Nombre de projets ayant « évité » « réduit », « compensé » son impact sur les espèces patrimoniales .</p> <p>Nombre de projet n'ayant pas pris en compte la séquence ERC vis-à-vis des espèces patrimoniales</p>	1) Alerter les décideurs (administrations, collectivités, pétitionnaires) de la présence d'espèces patrimoniales en amont de chaque projet d'aménagement du territoire (ZAC, déviation, carrière, infrastructure linéaire, équipements de loisirs ou sportifs, stations de traitement des eaux usées, décharges, etc.).	Alerte de la DREAL sur la présence de cistude dans le cadre du projet d'assainissement de Villette d'Anthon. Alerte de la DREAL et de la DDT sur la présence d'espèces protégées sur le projet de centrale solaire de Bouvesse-Quirieu. Alerte de la société Perrin sur la présence d'espèces protégées sur leur projet de carrière à Montalieu. Alerte de la société Gonin et de la DREAL sur la présence de sonneur à ventre jaune et Guépier d'Europe sur leur projet d'ISDI aux Avenières. Transmission de données au Département pour le projet de déviation de Montalieu-Vercieu. Transmission de données à la CCBD pour le projet de ZAC d'Arandon/Courtenay et pour le projet de ViaRhôna entre St Romain de Jalionas et Vertrieu.	Transmission de données au Département pour le projet de déviation de Flosailles à St Savin. Alerte de la commune, de la DREAL et de la DDT sur la présence d'espèces protégées sur le projet de centrale solaire de Parmilieu. Transmission au syndicat d'assainissement de la plaine de Faverges pour nouvel équipement sur la commune de Passins. Transmission de données à l'APIE pour projets entreprises sur St Clair et St Didier de la Tour. Transmission de données à Biotopie pour nouvel équipement d'assainissement sur la commune de Chozeau.	Transmission de données : - au Bureau d'études Oxalis pour l'aménagement pour la carrière Xella et étude d'impact carrière Dechanoz à St Romain ; - au Réseau et Transport d'Électricité pour le projet de sécurisation de l'alimentation électrique de la zone Nord Isère ; - au bureau d'études TERO pour les espèces patrimoniales autour des centrales nucléaires du Bugey et de Creys-Malville
						2) Communiquer auprès des collectivités et de leurs bureaux d'études les données naturalistes de Lo Parvi pour chaque document de planification du territoire (SCOT/PLU/PLUI/Contrat de rivière : Contrat de bassin/Contrat Vert et Bleu, etc.).	Transmission de données au Symbord dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs et d'Orientations du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Transmission des données castor à la CCBD (compétence cours d'eau) et au SMABB/APIE(contrat vert et bleu) pour le plan de gestion « castor ». Transmission des données naturalistes au SMABB/CEN/LPO pour les projets du contrat Vert et Bleu.	Transmission de données au bureau d'études ACER Campestre pour la mise à jour du site Natura2000 de Jons à Anthon. Transmission de données au bureau d'études EVINERUDE pour inventaire autour de la centrale du Bugey. Transmission de données au bureau d'études EODD dans le cadre d'un dossier de mesures compensatoires du site du Couvent à la Verpillière sur Chamagnieu.	Transmission de données : - au Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents : Etat des lieux des différentes zones humides prioritaires sur le territoire du SIAGA ; - au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre pour la restauration de la zone humide du Culet ; - à la communauté de communes des Balcons du Dauphinés pour l'aménagement d'une Zone humide sur Morestel et la restauration d'un tronçon de l'Amby; - au Département pour le diagnostic du plan de gestion de l'ENS Rama-Billonay
						3) Diffuser des ouvrages sur les espèces rares et protégées de l'Isle Crémieu auprès des collectivités locales, de l'administration et des entreprises du BTP.	RAS	RAS	Diffusion de la plaquette fougères auprès des collectivités locales, administrations et exploitants de carrières

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
		A2) Participer aux actions du réseau de conservation de la flore Alp'Ain.	Les effectifs d'Iberis de Timeroy ont bénéficié de la réouverture de la pelouse sèche de Crémieu. Des graines ont été récoltées pour assurer une conservation en congélateur et en jardin botanique par le CBNA. Des plantules et des graines d'ache rampante ont été prélevées et multipliées en jardin botanique par le CBNA. Une plantation est prévue durant l'hiver et le printemps 2018 dans l'ENS de la Save. Un suivi de la station de Ruy est organisé régulièrement et une nouvelle station a été découverte en 2017 sur Saint Jean de Soudain. La caldésie à feuilles de parnassie n'a pas été retrouvée ces dernières années à Ruy. L'orcanette des sables bénéficie d'une protection de ses principales stations et d'un renforcement de population par le CBNA et Lo Parvi notamment sur des ENS locaux et des pelouses sur sable inscrites dans le site Natura 2000. Un projet de réintroduction de la fougère à crêtes sur l'ENS de la Save est à l'étude. La drosera à feuilles longues bénéficie de la gestion du CEN 38 (et Lo Parvi) sur l'ENS de Montalieu.	Renforcement des effectifs des plantes patrimoniales prioritaires (iberis de Timeroy, orcanette des sables, ache rampante). Réintroduction de la fougère à crêtes à Arandon-Passins. Retrouver une station de caldésie à feuilles de parnassie	Aire de présence (stations/effets) de chaque plante patrimoniale	4) Participer à la réintroduction de la fougère à crêtes sur l'ENS de Save.	RAS	Essais de reproduction en jardin par le CBNA.	La fougère à crêtes (<i>Dryopteris cristata</i>) a été implantée sur l'ENS de la Save par le CBNA en collaboration avec le Département et Lo Parvi
						5) Participer à la réintroduction de l'ache rampante sur l'ENS de Save.	Action réalisée en partenariat avec le CBNA, le Département et le chargé de mission Natura 2000. Une première plantation a été réalisée en bordure du lac de Save.	Suivi de la réintroduction de l'ache rampante par le Département (faible reprise).	Suivi de la réintroduction de l'ache rampante par le Département et le CBNA. Une station bien implantée, une autre plus faible. Nouveaux prélèvements de graines et boutures sur la station de St Jean-de Soudain pour multiplication en jardin botanique par le CBNA.
						6) Entretenir le site à Iberis de Crémieu.	Action d'entretien de la végétation réalisée en partenariat avec les jeunes en formation BTS GPN de l'IET de Lyon. Suivi annuel du nombre de pieds fleuris réalisés.	Action d'entretien de la végétation réalisée en partenariat avec les jeunes en formation BTS GPN de l'IET de Lyon. Suivi annuel du nombre de pieds fleuris réalisés. Plantation et semis réalisés avec le CBNA sur l'ENS de l'étang de Bas.	L'action d'entretien du site de Crémieu n'a pas pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire. La station a beaucoup souffert de la sécheresse en 2020. Les plantations et semis sur l'ENS de l'étang de Bas ont donné une très faible reprise en 2020.
						7) Suivre les populations d'ache rampante.	Un suivi a été réalisé sur les deux sites connus par Lo Parvi, le CBNA et la CCBD.	Suivi réalisé par Lo Parvi sur un des sites.	Suivi réalisé par Lo Parvi sur un des sites.
						8) Suivre les populations d'orcanette des sables.	Le suivi a été réalisé par Lo Parvi sur différentes stations et par le CBNA sur Verna/st Romain de Jalionas/St Sorlin de Morestel.	Le suivi a été réalisé par Lo Parvi sur différentes stations et par le CBNA sur Verna/st Romain de Jalionas. La station de St Sorlin a été détruite suite à une inondation exceptionnelle. Le programme de réintroduction sur ce site est arrêté.	Le suivi a été réalisé par Lo Parvi sur différentes stations et par le CBNA sur Verna/st Romain de Jalionas.
						9) Rechercher la caldésie à feuilles de parnassie.	RAS	RAS	Recherchée mais pas retrouvée sur l'ENS de Charamel (donnée ancienne).
		A3) Intégrer la conservation de la métapopulation de rainette verte de l'Isle Crémieu dans les outils de gestion (Espaces Naturels Sensibles (ENS), réserves naturelles, Natura 2000, réaménagements de carrières, mesures compensatoires, etc.).	Création de plusieurs mares favorables aux rainettes Préconisations dans le cadre de réaménagements de carrière et/ou mesures compensatoires qui ont permis l'installation de nouvelles populations de rainettes Suivi de populations sur plusieurs espaces naturels protégés (ENS, réserves naturelles, mesures compensatoires).	Maintien voire augmentation des populations de rainettes.	Nombre de sites connus Nombre de nouveaux aménagements accueillant l'espèce	10) Préconiser des réaménagements favorables aux rainettes dans les réaménagements écologiques de carrières.	Un nouveau plan de réaménagement plus favorable aux amphibiens (dont Rainette) a été proposé sur la carrière de Vertrieu (collaboration avec Eurovia).	Un nouveau réaménagement plus favorable aux amphibiens (dont Rainette) a été réalisé sur la carrière de St Romain de Jalionas (collaboration avec Eurovia).	De nouvelles mares ont été créées pour les amphibiens (dont rainette) dans la carrière Vicat d'Enieu, dans la carrière Xella à St Savin. Des mares à rainettes sont prévues dans les projets de la carrière Perrin à Montalieu, la carrière Blanc à Porcieu-Amblagnieu) et dans le projet d'extension de la carrière Chaux et ciments de Trept.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
						11) Préconiser des réaménagements favorables aux rainettes dans les réaménagements écologiques des zones humides.	Le réaménagement de la zone humide d'Aoste réalisé en 2018 dans la RN du Haut Rhône sera favorable aux batraciens dont probablement la rainette.	La restauration de la zone humide du Culet à Sermérieu a été relancée par le SMABB, l'étude de faisabilité technique sera réalisée en 2020. Une nouvelle mare créée sur l'ENS du Luve à St Baudille de la Tour.	Plusieurs créations et restauration de mares (voir nombre avec Loïc) et d'un marais par la CCBD sur les communes de St Baudille de la Tour et Annoisin-Chatelans. Création de 14 mares dans l'ENS de Save (2 aux étangs de Passins, 1 à la Laurentière, 11 au lac de Save). Création et restauration de 14 mares dans le cadre du contrat unique de la Bourbre porté par le SMABB (2 mares à Cessieu voir avec Claire pour le nombre) Création d'une mare dans l'ENS de Charamel et de deux mares dans l'ENS de l'étang de Gôle.
						12) Suivre les populations de rainettes présentes dans les espaces naturels protégés.	Suivis réalisés sur la RNR des étangs de Mépieu et sur plusieurs ENS départementaux et locaux.	Suivis réalisés sur la RNR des étangs de Mépieu et sur plusieurs ENS départementaux et locaux.	Suivis réalisés sur la RNR des étangs de Mépieu et sur plusieurs ENS départementaux et locaux.
						13) Mettre à jour la cartographie de l'aire de présence de la rainette verte dans l'Isle Crémieu.	Carte automatisée créée pour l'ensemble des espèces de la BDD Serena dont rainette. Travail plus fin à réaliser.	Carte automatisée créée pour l'ensemble des espèces (dont rainette) dans l'« observatoire de la nature de l'Isle Crémieu ».	Carte automatisée créée pour l'ensemble des espèces (dont rainette) dans l'« observatoire de la nature de l'Isle Crémieu ».
		A4) Accompagner le retour du castor sur l'ensemble des cours d'eau et zones humides associées.	Lo Parvi réalise depuis longtemps (mais pas chaque année) des sorties « grand public » pour faire découvrir le castor. Le sentier pédagogique de l'ancien méandre du Saugey et son livret d'accompagnement abordent la vie de cet animal (relayé en été par les guides ENS). Lo Parvi réalise un inventaire permanent de la distribution de l'espèce sur le territoire (étude affluents, étude BTS GPN en projet tutoré, données diverses). En 2017 une formation a été réalisée à destination des techniciens de collectivités. 2 interventions ont été réalisées à Corbelin et à Arandon-Passins, avec la CCBD, les agriculteurs concernés, l'ONCFS et l'autorisation de la DDT, pour régler des problèmes de barrage inondant des cultures. Une étude sur la répartition du castor sur le bassin versant de la Bourbre et les perspectives de recolonisation/gestion a été inscrite au CVB du bassin de la Bourbre validé en juillet 2017. La carte actualisée de	Mise en place par la CCBD et le SMABB d'un « plan de gestion castor » pour assurer la revitalisation des cours d'eau et la prévention des dégâts	plans de gestion castor rédigés et validés (CCBD et SMABB) Aire de présence du castor (avec barrages et effets sur l'écomorphologie et la mise en eau des zones humides) Nombre d'interventions de « conciliation dégâts »	14) Envoyer chaque année la carte actualisée de la répartition du castor à la DDT et à l'ONCFS.	Carte et liste des communes envoyées à la DDT et à l'ONCFS, un nouvel arrêté préfectoral a été pris incluant nos informations.	Carte et liste des communes envoyées à la DDT et à l'ONCFS, un nouvel arrêté préfectoral a été pris incluant nos informations.	Carte et liste des communes envoyées à la DDT et à l'ONCFS, un nouvel arrêté préfectoral a été pris incluant nos informations.
						15) Participer à la rédaction d'un plan de gestion castor sur le territoire de la CCBD.	Diverses informations transmises, échanges réguliers avec la CCBD mais plan de gestion non encore rédigé.	Le plan de gestion a été commandé par la CCBD à Lo Parvi en décembre 2019, il sera réalisé en 2020.	Réalisation du plan de gestion castor sur le territoire de la CCBD. En raison de la crise sanitaire le comité de pilotage n'a pas pu se réunir pour valider le plan (prévu en 2021).
						16) Participer à la rédaction d'un plan de gestion castor sur le territoire du SMABB.	Diverses informations transmises, échanges réguliers, plan de gestion en cours de rédaction (SMABB, APIE)	Le plan de gestion a été réalisé par l'APIE et validé par le comité de pilotage piloté par le SMABB.	Diverses informations transmises, échanges réguliers, des actions communes entre les deux plans de gestion pourront commencer en 2021.
						17) Intervenir auprès des agriculteurs et des forestiers pour prévenir les dégâts éventuels liés à la présence du castor.	Formation réalisée avec Rémi Bogey (conservateur de la RN du Haut Rhône français) auprès de l'association Rivières Rhône-Alpes Auvergne (techniciens de rivières, bureaux d'études, DDT, Département, etc.) axée notamment sur la gestion des conflits. Une intervention a été réalisée sur la commune du Bouchage par la CCBD	Une intervention a été réalisée pour équiper un barrage sur la commune de St Romain-de-Jalionas par la CCBD à la demande d'un agriculteur, après expertise de l'ONCFS et validation de la DDT. Une expertise a été réalisée sur la commune de Pressins par l'ONCFS et Lo Parvi à la demande de la mairie et de la CCVD. Une expertise a été	Formation en webinaire auprès de l'association Rivières Rhône-Alpes Auvergne (techniciens de rivières, bureaux d'études, DDT, Département, etc.) dans le cadre d'une journée sur la loutre et le castor. Nous sommes à nouveau intervenus à plusieurs reprises cette année avec la CCBD sur les barrages situés sur la commune de

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
			répartition du castor est fournie chaque année à la DDT et l'ONCFS pour actualiser l'arrêté piégeage (interdiction des pièges létaux sur les zones de présence du castor).				et Lo Parvi à la demande de la mairie, après expertise de l'ONCFS et validation de la DDT. Le Département et la CCBD ont sensibilisé la commune et les pêcheurs de St Romain de Jalionas sur la problématique des barrages de castors sur le Girondan.	réalisée sur la commune de St Savin par l'ONCFS et Lo Parvi à la demande de la société de pêche.	St Romain-de-Jalionas et du Bouchage qui causent des problèmes d'inondation.
		A5) Poursuivre les actions de conservation de la cistude prévues dans le Plan National d'Action et dans les outils de gestion (ENS, réserves, Natura 2000, réaménagements de carrières, mesures compensatoires, etc.).	Découverte de nouveaux sites Etude des populations sur plusieurs espaces naturels protégés Conseils et préconisations aux gestionnaires Prise en compte de l'espèce dans le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu. Diffusion d'une plaquette sur interaction pêche et cistude Récupération de tortues exotiques Mise en place de solarium et gestion des sites de ponte sur des ENS et la RNR de Mépieu. Participation à l'étude de faisabilité de réintroduction dans la RN du Grand Lemps Participation à différentes instances : réseau cistude (PRA et PNA), rencontres scientifiques jurassiennes, rencontres de la Société Herpétologique de France.	Maintien voire augmentation des populations de cistudes.	Aire de présence de la cistude Effectifs et structure de populations sur des sites gérés	18) Mettre à jour la cartographie de l'aire de présence de la cistude dans l'Isle Crémieu. 19) Participer au programme de réintroduction de la cistude dans la RN du Grand Lemps. 20) Réaliser une étude sur la structure de la population de cistude dans la RNR des étangs de Mépieu et sur l'ENS de Save (étangs de la Serre). 21) Préconiser des réaménagements favorables aux cistudes dans les réaménagements écologiques de carrières. 22) Préconiser des réaménagements favorables aux cistudes dans les réaménagements écologiques des zones humides. 23) Participer aux réunions des plans stratégiques au niveau régional et national. 24) Récupérer les tortues exotiques.	Carte automatisée créée pour l'ensemble des espèces de la BDD Serena dont cistude. RAS Une étude a été réalisée sur la population du lac de Save. Accompagnement de la société Vicat pour l'augmentation d'une zone humide sur Bouvesse-Quirieu. RAS Participation au comité de pilotage du plan régional d'actions cistude animé par la Dreal et le CEN Allier. Participation au comité de rédaction du 2eme plan national d'action cistude piloté par le Ministère et la Société Herpétologique de France. Une tortue à tempes rouge récupérée dans le milieu naturel aux Avenièrès et remise au garde de la RN	Carte automatisée créée pour l'ensemble des espèces (dont cistude) dans l'« observatoire de la nature de l'Isle Crémieu ». Dans le cadre du PNA une charte de réintroduction, à partir d'animaux nés en captivité, va être élaborée. L'étude sur la structure de la population de cistudes de la RNR des étangs de Mépieu a été réalisée. Réaménagement favorable à la cistude sur la gravière Eurovia de St Romain de Jalionas (l'espèce n'est pas connue sur le site à ce jour). Des aménagements favorables aux cistudes sont programmés dans le plan de gestion de l'ENS de l'étang de Chalignieu à Choeau validé en 2019. Participation au comité de pilotage du plan régional d'actions cistude animé par la DREAL et le CEN Allier. Participation au comité de rédaction du 2eme plan national d'action cistude piloté par le Ministère et la Société Herpétologique de France (document terminé). RAS	Carte automatisée créée pour l'ensemble des espèces (dont cistude) dans l'« observatoire de la nature de l'Isle Crémieu ». Participation à la réalisation de la charte de réintroduction dans le cadre du PNA. L'étude sur l'ENS de la Save (étangs de la Serre) et de Lemps a été reportée à 2021 à cause de la crise sanitaire. Une étude a été réalisée sur l'ENS de la tourbière de Hières sur Amby. Une cistude a été récupérée dans le village de Passins, conduite au refuge des écailles de Grenoble, elle a pu être identifiée (marquage de 2000 par Lo Parvi) puis relâchée aux étangs de la Serre. Réaménagement favorable à la cistude sur la gravière Xella à St Savin (l'espèce n'est pas connue sur le site à ce jour). Création d'une nouvelle mare favorable aux jeunes cistudes sur la carrière Vicat à Énieu. Des aménagements favorables aux cistudes sont programmés dans le plan de gestion de l'ENS de Save (extension étangs de la Serre) validé en 2020. Participation au comité de pilotage du 2eme plan national d'action cistude piloté par le Ministère et la Société Herpétologique de France. RAS

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
							du Haut Rhône.		
		A6) Conserver les populations d'écrevisses à pieds blancs.	Connaissance de l'existence de quelques petites populations sur les têtes de bassin des affluents du Catelan et du Rhône Prise en compte de l'espèce dans le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu. Prise en compte de l'espèce dans les plans de gestion des ENS de St Sorlin de Morestel et de la Chapelle de la Tour Prise en compte et évitement dans l'aménagement de la voie Verte Crémieu-Arandon Partenariat avec fédération de pêche (échanges de données, suivi de populations) Sensibilisation d'acteurs du territoire	Maintien voire augmentation de la population d'écrevisses à pieds blancs.	Aire de présence de l'écrevisse à pieds blancs Effectifs et structure des populations sur des sites gérés	25) Réaliser des inventaires et mettre à jour la cartographie de l'écrevisse à pieds blancs dans l'Isle Crémieu.	Carte automatisée créée pour l'ensemble des espèces de la BDD Serena dont écrevisse. Un inventaire réalisé par la commission naturaliste sur la commune de Montcarra. Un suivi de population réalisée sur le Girondan par la CCBD dans le cadre du suivi de l'impact de la voie verte Arandon-Crémieu.	Carte automatisée créée pour l'ensemble des espèces (dont écrevisse à pieds blancs) dans l' « observatoire de la nature de l'Isle Crémieu ». Un inventaire réalisé par la commission naturaliste sur la commune de Vasselín.	Carte automatisée créée pour l'ensemble des espèces (dont écrevisse à pieds blancs) dans l' « observatoire de la nature de l'Isle Crémieu ». Un inventaire réalisé par la commission naturaliste sur les communes de Vignieu et de Vasselín. L'APIE a réalisé pour sa part un inventaire sur la commune de Ruy-Montceau.
						26) Participer avec la Fédération de pêche à une étude sur la structure de la population d'écrevisses à pieds blancs sur un site géré.	Pas d'étude en cours.	Suivi par la CCBD de la population de Dizimieu dans le cadre des mesures compensatoires liées à la voie verte.	Suivi par la CCBD de la population de Dizimieu dans le cadre des mesures compensatoires liées à la voie verte.
						27) Porter à connaissance la présence de l'espèce dans tous les projets d'aménagements susceptibles de l'impacter.	Pas de projet impactant.	Pas de projet impactant.	Extension de l'ENS de la zone humide de la Chapelle de la tour au ruisseau de Faverges de la Tour pour intégrer la population d'écrevisses à pieds blancs. Les APPB pris sur la tourbière de Corbelin et la tourbière de Morestel protègent également deux populations d'écrevisses à pieds blancs.
		A7) Participer à la conservation des colonies de chauves-souris dans l'habitat humain.	Une quarantaine de colonies connues, suivi de plusieurs abritant des espèces très rares De nombreuses espèces prises en compte dans le site Natura 2000. Pose de nichoirs et de gîtes artificiels Rencontres avec des propriétaires	70 colonies connues et protégées par les propriétaires des bâtiments. 3 nichoirs artificiels occupés	Nombre de colonies (+effectifs et espèces)	28) Rechercher de nouvelles colonies	Visite des colonies d'espèces rares sur Dizimieu, Siccieu et Mépieu. Une nouvelle colonie de Sérotines communes découverte à Creys-Mépieu. Une nouvelle colonie de Murin de Daubenton à Tignieu-Jameyzieu. Une nouvelle colonie de pipistrelle sp découverte à St Chef.	Visite des colonies d'espèces rares sur Saint-Chef, Trept, Parmilieu, Villemoirieu, Arandon et Creys-Mépieu.	Visite des colonies d'espèces rares sur Arandon-Passins, Creys-Mépieu, pont de Groslee, pont d'Evieu. Une nouvelle colonie de Petit Rhinolophe découverte à Passins et une autre à Sermérieu.
						29) Créer un questionnaire pour détecter les nouvelles colonies (à utiliser par exemple sur les stands, ou enquête par mailing ciblé).	RAS	Un questionnaire a été réalisé et commence à être diffusé (stands, grottes de la Balme).	RAS
						30) Informer et sensibiliser des propriétaires.	Contacts avec les propriétaires abritant des colonies autour de la RNR des étangs de Mépieu. Conseil à la commune de Vignieu pour aménager un gîte utilisé temporairement par le Grand Rhinolophe. Propriétaires de la colonie de pipistrelles à St Chef et de la colonie de Sérotines	Contacts avec les propriétaires abritant des colonies autour de la RNR des étangs de Mépieu et à Saint-Chef.	Contacts avec les propriétaires abritant des colonies autour de la RNR des étangs de Mépieu et les nouvelles colonies de Passins et Sermérieu.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
							à Creys-Mépieu convaincus de la nécessité de protéger les chauves-souris. Contact avec la mairie de Crémieu et l'architecte de Crémieu pour le réaménagement de l'ancien collège et maison de retraite.		
						31) Poser des nichoirs artificiels.	Nichoirs commandés en 2018 et posés en janvier 2019 dans la RNR des étangs de Mépieu.	Pose de 6 nichoirs par la société Perrin en périphérie de la carrière de Palenge. Un nichoir donné à l'école de St Georges d'Espéranche (courseton). 30 Nichoirs fabriqués et distribués lors de la nuit internationale de la chauve-souris sur l'ENS de St Roch (avec commune de la Balme et CD38).	Pose de 87 gîtes à chiroptères par Lo Parvi dans 45 fermes de l'Isle Crémieu dans le cadre de l'appel à projet biodiversité du Département.
						32) Inciter les adhérents de Lo Parvi à poser des nichoirs artificiels chez eux.	RAS	RAS	RAS
		A8) Participer à la conservation de la chouette effraie dans les bâtiments	Un réseau « chouette effraie » animée par des bénévoles de la LPO est très actif en Isère. Il installe notamment un réseau de nichoirs dans des bâtiments publics et privés. Lo Parvi participe à ce réseau (prospections, rencontre de propriétaires, conseils de pose de nichoirs, etc.).	15 bâtiments occupés par la chouette effraie pour sa reproduction	Effectifs de couples nicheurs	33) Poser des nichoirs artificiels dans des bâtiments publics.	RAS	RAS	Un nichoir devait être posé à Brangues, retard à cause de la crise Covid 19, il sera posé en 2021.
						34) Poser des nichoirs artificiels dans des bâtiments agricoles.	RAS	Des nichoirs ont été fabriqués en 2019, ils devront être posés en 2020.	Pose de 43 nichoirs par Lo Parvi dans 43 fermes de l'Isle Crémieu dans le cadre de l'appel à projet biodiversité du Département.
						35) Inciter les adhérents de Lo Parvi à poser des nichoirs artificiels chez eux.	Un nichoir réalisé mais pas encore posé chez une adhérente de Lo Parvi à Creys-Mépieu par les bénévoles du réseau chouette effraie de la LPO Isère.	Un nichoir posé à Creys-Mépieu.	Conseil à un adhérent de St Chef pour la fabrication d'un nichoir.
						36) Porter à connaissance la présence de l'espèce auprès des propriétaires de bâtiments (privés ou publics).	RAS	RAS	Un article rédigé pour les bulletins municipaux des communes de l'Isle Crémieu.
						37) Participer au réseau départemental « chouette effraie ».	Une seule sollicitation en 2018.	Le réseau n'existe plus.	Le réseau n'existe plus.
		A9) Organiser le relais des animaux sauvages patrimoniaux blessés vers le centre de soins le Tichodrome.	Relations créées avec le centre du Tichodrome Informations présentes sur le site de Lo Parvi Relais d'animaux sauvages vers le Tichodrome	3 personnes relais dans le Nord-Isère. 100% des espèces patrimoniales transférées au centre	Nombre d'animaux transférés au centre de soin	38) Sensibiliser le public au travail du centre de soins et son importance pour le sauvetage d'espèces patrimoniales.	Une bénévole de Lo Parvi est allée visiter le centre de soins du Tichodrome pour organiser la communication sur le territoire de Lo Parvi. Un article est paru dans la circulaire et une information donnée à l'assemblée générale.	RAS	Stand du Tichodrome à la journée nationale chauve-souris à la Balme-les-grottes, conférence commune avec Lo Parvi.
						39) Informer sur la conduite à tenir face à un animal blessé.	Article paru dans la circulaire, conseils téléphoniques réguliers en fonction des demandes.	Conseils téléphoniques réguliers en fonction des demandes.	Conseils téléphoniques réguliers en fonction des demandes.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
						40) Mobiliser des bénévoles et organiser un relais pour le centre de soins.	Appel fait aux bénévoles, organisation à mettre en place. Quelques animaux récupérés à Lo Parvi.	Appel fait aux bénévoles, organisation d'un relais avec les cabinets vétérinaire de Morestel et de Crémieu. Quelques animaux récupérés à Lo Parvi.	Mise en relation des demandeurs directement avec le centre du Tichodrome pour organiser le rapatriement des animaux blessés.
-Protection des milieux les plus remarquables de l'Isle Crémieu, -mise en place d'un réseau d'espace protégés et gérés.	B) Augmenter la surface des espaces naturels protégés dans l'Isle Crémieu et contribuer à leur gestion.	B10) Accompagner la création d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur les tourbières de l'Isle Crémieu/Bas Dauphiné.	1 APPB sur la tourbière de Charamel. 4 tourbières protégées réglementairement dans la RNR des étangs de Mépieu. Lo Parvi a été chargé par la DDT de réaliser un dossier technique de prise en considération des tourbières de l'Isle Crémieu afin de proposer un APPB aux communes.	20 tourbières protégées réglementairement.	Liste des tourbières protégées	41) Compléter le dossier technique pour la DDT.	Le dossier technique a été mis à jour et transmis à la DDT.	Des compléments naturalistes ont été apportés sur quelques dossiers.	RAS
						42) Accompagner la DDT pour convaincre les élus de protéger leurs tourbières.	Une réunion de présentation générale (département, communautés de communes, SMABB, communes) a été réalisée à la Maison du Territoire à Crémieu. Une réunion de présentation à la CLE du Sage Bourbre. Rencontre avec la DDT d'une quinzaine de communes pour travailler sur les contours et règlements de chaque APPB. 8 dossiers APPB examinés en commission préfectorale en novembre 2018.	25 communes rencontrées, examen des dossiers en CDNPS. 23 APPB signés en 2019 par le Préfet de l'Isère. 8 autres dossiers prêts à être examinés par les différentes instances décisionnelles début 2020.	8 arrêtés signés en 2020. 1 dossier reporté à 2021 à cause de la Covid 19.
						43) Faire inscrire la protection des tourbières dans le PCAET.	Le diagnostic du PCAET a été réalisé, il insiste sur le rôle des tourbières comme piège à carbone.	Le PCAET des Vals du Dauphiné et le PCAET des Balcons du Dauphiné ont été arrêtés et indiquent tous les deux la nécessité de protéger les zones humides et notamment les tourbières.	RAS
		B11) Compléter le réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) locaux et petits sites.	40 ENS locaux labélisés dans l'Isle Crémieu (28 actifs avec plans de gestion) 125 ENS locaux labélisés en Isère (82 actifs avec plans de gestion)	45 ENS labélisés en Isle Crémieu (33 actifs). Parmi les 5 nouveaux, priorité à l'étang de Chalignieu, au marais de Crucilleux, aux paléoméandres du Bouchage/Les Avenières, 150 ENS locaux labélisés en Isère (100 actifs)	Liste des ENS labélisés/actifs	44) Promouvoir l'outil ENS auprès des collectivités locales.	Sensibilisation de la commune du Bouchage à l'outil ENS (agrandissement possible de l'ENS de Save sur les paléoméandres).	Sensibilisation de la commune de St Romain-de Jalionas à la création d'un ENS sur une gravière réaménagée par l'entreprise Eurovia.	Travail avec la commune de Vignieu pour la labellisation de l'étang de Suzel (en attente). Acquisition par la commune d'une parcelle de la queue de l'étang.
						45) Accompagner les services techniques du Département pour labéliser des nouveaux sites.	2 nouveaux sites ont été labélisés : l'étang de Chalignieu à Chozeau et le marais de Crucilleux à St Chef	Après examen l'étang de Sort à Courtenay n'a pas été labellisé pour rejoindre l'ENS de l'étang de Lemps. Demande de Frontonas d'intégrer la mare de la Léchère dans le réseau ENS	Le projet d'ENS de Faverges de la Tour a été fusionné avec l'ENS de la Chapelle de la Tour pour faire un grand site. Extension de l'ENS de l'étang de Bas, de l'étang de Marsa, du marais de la Besseye, de l'étang de Lemps. Labellisation en instruction pour l'étang de St Blandine et des l'ônes sur Villette d'Anthon.
						46) Participer au Conseil Scientifique et Technique (CST) départemental.	Participation à 6 réunions du CST, 14 plans de gestion examinés.	Participation à 4 réunions du CST, 8 plans de gestion examinés.	Participation à 4 réunions du CST, 13 plans de gestion examinés.
B12) Contribuer avec le Conseil départemental à l'animation des sites ENS locaux auprès	Participation au comité de site des différents ENS actifs (28) et suivi de plusieurs actions. Réalisation de quelques plans de gestion (Crémieu, Dizimieu,	Lo Parvi impliqué dans la gestion de 33 ENS actifs.	Liste des ENS locaux actifs	47) Participer aux comités de site des ENS locaux.	Participation des salariés et de quelques bénévoles aux différents comités de sites ENS.	Participation des salariés et de quelques bénévoles aux différents comités de sites ENS.	Participation des salariés et de quelques bénévoles à quelques comités de sites ENS (moins que d'habitude cause Covid19).		

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
		des collectivités locales	Villemoirieu, Montcarra, Panossas, Trept, St Savin, La Balme les Grottes...) et participation à la réalisation de ceux rédigés par des bureaux d'études.			48) Participer aux réunions techniques concernant les ENS (chantiers, programmation, sensibilisation des élus). 49) Accompagner les bureaux d'études pour la réalisation des plans de gestion des ENS locaux.	Participation à plusieurs réunions techniques (Montcarra, Romagnieu, Vignieu, marais de la Tour, la Chapelle de la Tour, Malseroud, Frontonas, etc.) Accompagnement des bureaux d'études pour la réalisation de plusieurs plans de gestion (tourbière de Hières sur Amby, Val d'Amby, marais de la Tour, Etang de Gôle, étang de Malseroud). Réalisation de l'évaluation de la notice de gestion de l'ENS du Valencey.	Participation à plusieurs réunions techniques (Montcarra, marais de la Tour, Malseroud, Frontonas, Vignieu, etc.) Accompagnement des bureaux d'études pour la réalisation de plusieurs plans de gestion (marais de la Tour, Chalignieu, Romagnieu, Bouvesse-Quirieu). Réalisation de la notice de gestion de l'ENS du Valencey.	Participation à plusieurs réunions techniques (Malseroud, La Chapelle de la Tour, Romagnieu St Savin, Save, etc.) Accompagnement des bureaux d'études pour la réalisation de plusieurs plans de gestion (St Savin, Bouvesse-Quirieu, St Chef, Dizimieu). Réalisation du 3eme plan de gestion de l'ENS du marais de la Besseye avec CF Environnement.
		B13) Accompagner la gestion des ENS départementaux	2 sites départementaux actifs dans l'Isle Crémieu (étang de Lemps et Save). Lo Parvi a été gestionnaire direct de ces deux ENS durant de nombreuses années. Actuellement ces sites sont gérés en direct par le Département qui a recruté du personnel. Un troisième site (la Rama-Billonay) fait l'objet d'une animation foncière et n'est pas encore actif. Un quatrième site pourrait voir le jour avec la fusion de deux ENS locaux (Charamel et Marsa).	Lo Parvi impliqué dans la gestion des 3 (voire 4) ENS actifs.	Liste des ENS départementaux aux actifs Nombre de réunions	50) Participer aux comités de site et l'intégration locale des ENS départementaux. 51) Accompagner les techniciens gestionnaires des ENS départementaux (expertises, chantiers, sensibilisation des élus, animation foncière).	Participation aux comités de sites de l'ENS de Save et de l'ENS de l'étang de Lemps. Echanges réguliers sur l'ENS de Save (expertise, contacts, sensibilisation des élus, chantiers, etc.) et dans une moindre mesure sur l'ENS de l'étang de Lemps qui est désormais bien « installé ». Travail sur l'ENS de la Rama (état des connaissances, projet tutoré avec l'Université Lyon 1, sensibilisation des élus).	Participation aux comités de sites de l'ENS de Save et de l'ENS de l'étang de Lemps. Echanges réguliers sur l'ENS de Save (expertise, contacts, sensibilisation des élus, chantiers, etc.) et sur l'ENS de l'étang de Lemps.	Non réunis à cause de la Covid 19. Échanges réguliers sur l'ENS de Save et sur l'ENS de l'étang de Lemps. Travail avec le bureau d'études AMETEN chargé de faire le diagnostic du plan de gestion de l'ENS de la Rama-Billonay
		B14) Participer à la gestion et étendre le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu.	Le site Natura 2000 est géré par la CCBD qui emploie un chargé de missions dédié à cette tâche. Le site couvre une surface de 13 600 ha sur 37 communes. Une charte Natura 2000 a été rédigée, Lo Parvi en est signataire. Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) a permis d'étendre les dispositions réservées au départ à Natura 2000 à l'ensemble des communes des communautés de communes (Pays des couleurs, Balmes dauphinoises et Isle Crémieu). Une sensibilisation des élus est effectuée par le chargé de missions Natura 2000 notamment à travers le PAEC. L'étude forêts de Lo Parvi, la découverte de nouvelles populations d'espèces de la Directive Habitats, Faune et Flore et les premiers éléments de la cartographie des habitats de l'Isle Crémieu donnent de nouveaux éléments pour justifier une extension territoriale.	Site Natura 2000 actif. Rédaction d'un nouveau Document d'Objectifs (DOCOB). Extension sur 5 nouvelles communes (possible notamment sur le Bouchage, Sermérieu, Vézeronce-Curtin, Vignieu, St Marcel Bel Accueil, Montcarra, Chozeau), 15 000 ha au total en Natura 2000.	Validation du nouveau DOCOB Périmètre et surface du site Natura 2000	52) Poursuivre le travail partenarial avec le chargé de missions Natura 2000 (informations naturalistes, expertises, comité de site, chantiers, sensibilisation des acteurs locaux, documents d'incidence, etc.).	L'échange d'informations naturalistes sur les espèces visées par la Directive Habitats est très régulier. Un travail de révision du DOCOB est engagé et des échanges ont lieu sur l'état des populations des espèces et la représentation des habitats communautaires. Travail sur les ENS et APPB se trouvant à l'intérieur du site Natura 2000. Echanges sur les documents d'incidence Natura 2000 (carrière, ZAC, voies vertes, etc.). Participation au comité de pilotage Natura 2000. Cartographie complète des habitats du site Natura 2000 (méthode CarHab) sur la commune de Creys-Mépieu.	L'échange d'informations naturalistes sur les espèces visées par la Directive Habitats est très régulier. Un travail de révision du DOCOB est engagé et des échanges ont lieu sur les habitats communautaires. Travail sur les ENS et APPB se trouvant à l'intérieur du site Natura 2000. Echanges sur les documents d'incidence Natura 2000 (carrière, ZAC, etc.). Participation au comité de pilotage Natura 2000. Cartographie complète des habitats sur les « zones blanches » du site Natura 2000 (méthode CarHab).	Le travail de révision du DOCOB se poursuit et des échanges ont lieu sur les habitats et espèces communautaires. Echanges sur les documents d'incidence Natura 2000 (carrière, centrales photovoltaïques, déviations, etc.). Un article paru dans la revue de Lo Parvi sur l'efficacité des MAET sur les pelouses sèches communautaires.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
		B15) Poursuivre la gestion et étendre la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des étangs de Mépieu.	La réserve Naturelle Volontaire des étangs de Mépieu a été créée en 2001 sur une surface de 80 ha. En 2007 elle est devenue une réserve naturelle régionale et sa surface a été doublée (161 ha). Le site est géré par Lo Parvi avec des financements de la Région et de Vicat et un soutien de la commune de Creys-Mépieu. Deux plans de gestion de 5 ans ont été mis en œuvre, en 2017 nous sommes à la 5eme année du plan de gestion établi pour dix ans.	Mise en œuvre du 3 ^{ème} plan de gestion. Surface de la réserve augmentée de 20 ha.	Bilan annuel de gestion Bilan du plan de gestion à 10 ans. Surface de la réserve.	53) Mettre en œuvre le plan de gestion de la RNR des étangs de Mépieu.	L'ensemble des actions prévues dans le plan de gestion en 2018 a été effectué.	L'ensemble des actions prévues dans le plan de gestion en 2019 a été effectué.	L'ensemble des actions prévues dans le plan de gestion en 2020 a été effectué. Le comité consultatif de la réserve n'a pas pu se réunir en 2020 à cause de la Covid 19.
		B16) Accompagner la gestion de la réserve naturelle du Haut Rhône français.	La Frapna et Lo Parvi ont beaucoup travaillé avec l'administration pour la création de cette réserve naturelle. Le décret de création de la réserve a été signé le 8 décembre 2013 (surface de 1 707 ha entre Savoie-Isère et Ain). Le comité consultatif a été créé par arrêté préfectoral. Lo Parvi en est membre. Le Syndicat du Haut Rhône (SHR) a été nommé gestionnaire de la Réserve. Le comité scientifique inter-réserve (Platière, Ramières, Drac, Haut-Rhône) a été créé. Le recours des opposants devant le Conseil d'Etat a été rejeté par ce dernier. Le Syndicat du Haut Rhône (SHR) a recruté un conservateur et un garde. L'arrêté du périmètre de protection de la RN du Haut Rhône a été pris le 4 avril 2017 sur une surface de 280 ha. Lo Parvi a réalisé la cartographie des habitats de la réserve et participé au comité consultatif. Le SHR a mis en place la signalétique, réalisé des opérations de nettoyages de déchets, rédigé des procès-verbaux pour diverses infractions, rencontré des partenaires et commencé la rédaction du plan de gestion.	Validation et mise en œuvre du plan de gestion	Plan de gestion Bilans annuels	55) Poursuivre le travail partenarial avec le SHR (informations naturalistes, expertises, comité consultatif, chantiers, sensibilisation des acteurs locaux, police de l'environnement, etc.).	Lo Parvi a achevé la cartographie des habitats de la Réserve et l'a rendue au SHR. Des échanges d'informations naturalistes et techniques ont lieu régulièrement. Un travail de sensibilisation sur le castor se poursuit en commun. Participation au comité consultatif de la Réserve Naturelle.	Le conseil d'administration de Lo Parvi a visité la RN sous l'égide de son conservateur. Des échanges d'informations naturalistes et techniques ont lieu régulièrement. Un article a été rédigé dans la circulaire de Lo Parvi. Participation au comité consultatif de la Réserve Naturelle.	. Des échanges d'informations naturalistes et techniques ont lieu régulièrement.
		B17) Participer aux travaux des réseaux de gestionnaires (Réserves Naturelles de France, pôles régional et départemental, réseaux des acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône...).	Lo Parvi est membre de RNF et participe aux congrès, AG, formations. Lo Parvi participe aux trois réseaux régionaux de RNF (police, scientifique, gestion). Lo Parvi est membre du réseau des acteurs pour la biodiversité du fleuve Rhône. Lo Parvi participe au pôle régional	Poursuivre la participation et les échanges au sein des différents réseaux de mutualisation.	Nombre de réunions.	56) Participer au congrès, AG et commissions de RNF. 57) Participer aux rencontres régionales des groupes RNF.	Lo Parvi a participé au congrès et à l'AG de RNF. Lo Parvi a participé à la commission éducation et à la commission scientifique de RNF. Lo Parvi a participé aux rencontres régionales des groupes RNF (police, scientifique, gestion) qui	Lo Parvi a participé au congrès et à l'AG de RNF dans le Parc National des Ecrins. Lo Parvi a participé à la commission scientifique de RNF. Lo Parvi a participé aux rencontres régionales des groupes RNF (police, scientifique, gestion) qui	Cette année la participation à l'AG de RNF s'est faite en visio-conférence. Lo Parvi a participé aux rencontres régionales des groupes RNF (police, scientifique, gestion) qui

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
			gestion piloté par le CEN Auvergne-Rhône-Alpes et au pôle régional flore piloté par le CBNA. Lo Parvi participe au réseau des gestionnaires piloté par le Département de l'Isère.				se sont déroulées en Auvergne.	se sont déroulées en dans le Parc National de Vanoise.	se sont déroulées en visioconférence
						58) Participer aux réunions du réseau des acteurs pour la biodiversité du Rhône.	Pas de participation à la réunion cette année car le sujet traité ne nous concernait pas directement. Suivis des échanges d'informations du réseau par mail.	Pas de participation à la réunion cette année car le sujet traité ne nous concernait pas directement. Suivis des échanges d'informations du réseau par mail.	Suivis des échanges d'informations du réseau par mail.
						59) Contribuer au pôle gestion régional.	Indisponibilité pour participer à la réunion annuelle, en revanche échanges d'informations avec la gestionnaire du pôle lors des rencontres régionales des réserves naturelles.	Échanges d'informations avec la gestionnaire du pôle lors des rencontres régionales des réserves naturelles.	RAS
						60) Contribuer au groupe protection du pôle flore régional.	Participation à la sélection de la liste des espèces prioritaire pour la région	Transmission des données des espèces prioritaires.	Transmission des données des espèces prioritaires.
		B18) Contribuer à la reconnaissance des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).	Le territoire de Lo Parvi abrite 201 ZNIEFF de type 1 sur une surface de 11 863 hectares. Lo Parvi récolte en continu des données naturalistes dans sa base de données. Lo Parvi a transmis en 2017 l'ensemble des données publiques au Ministère de l'Ecologie via l'INPN (faune) et le pôle flore habitats régional. Ces données pourront être mobilisées pour la modernisation des ZNIEFF notamment (processus engagé en continu par secteur biogéographique par l'Etat). Les ZNIEFF figurent au « porter à connaissance » des services de l'Etat dans les documents d'urbanisme.	intégration des données de Lo Parvi en cas de « modernisation » des ZNIEFF en ARA. prise en compte des ZNIEFF dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement du territoire.	Nombre et surface des ZNIEFF.	61) Fournir aux services de l'Etat les informations naturalistes sur les ZNIEFF.	L'information a transité en 2018 par le pôle flore et par Flavia (lépidoptères) et Miramella (orthoptères).	L'information a transité en 2019 par l'association Sympetrum (odonates).	Fonctionnement du travail de révision à revoir avec les services de l'Etat qui n'ont pas l'ensemble de nos données à jour.
						62) Veiller à la prise en compte des ZNIEFF dans les documents de planification.	ZNIEFF prise en compte dans le SCOT Nord Isère (qui vient d'être approuvé) et dans le SCOT de la BRD qui vient d'être arrêté. ZNIEFF bien pris en compte dans les PLU.	ZNIEFF bien prise en compte dans les documents de planification.	ZNIEFF bien prise en compte dans les documents de planification.
						63) Veiller à la prise en compte des ZNIEFF dans les différents projets d'aménagement du territoire (ZAC, déviation, carrière, infrastructure linéaire, équipements de loisirs ou sportifs, stations de traitement des eaux usées, décharges, etc.).	Les ZNIEFF ont bien été prises en compte dans les différents documents d'aménagements sauf dans le projet de centrale solaire au sol de Bouvesse-Quirieu.	Les ZNIEFF ont bien été prises en compte dans les différents documents d'aménagements.	Les ZNIEFF ont bien été prises en compte dans les différents documents d'aménagements.
- Qualité de l'eau, - ressource en eau ? -fonctionnalité, - biodiversité.	C) Participer à la protection et à la gestion de l'eau et des zones humides.	C19) Accompagner la mise en œuvre d'un contrat plurithématique sur les affluents du haut Rhône	LA CCBD a la compétence cours d'eau. Les études de faisabilité portées par la CCBD sont en cours d'achèvement, les relevés Lidar ont été réalisés. L'étude de Lo Parvi sur les affluents du Rhône a servi de base pour le diagnostic initial.	Contrat plurithématique opérationnel et mis en œuvre à plus de 50 % (qualité des cours d'eau, protection et restauration des zones humides associées, maintien /replantation de ripisylves, amélioration de l'écomorphologie ...).	Nombre de réunion Nombre de journées d'assistance à la CCBD Nombre de projets de protection/restauration réalisés	64) Participer aux comités de pilotage du contrat plurithématique des affluents du haut Rhône.	Lo Parvi a participé au comité de pilotage et aux réunions techniques du contrat plurithématique (zones humides, ripisylves, cours d'eau).	Lo Parvi a participé au comité de pilotage du contrat plurithématique. (zones humides, ripisylves, cours d'eau).	Lo Parvi a participé au comité de pilotage du contrat plurithématique. (zone humide de Morestel, restauration d'un tronçon de l'Amby et aménagement d'un seuil sur la Chogne).
						65) Fournir les informations naturalistes en amont des actions de restauration/préservation.	Participation à la définition des sites /linéaires prioritaires pour le territoire.	Cartographie (CarHab) des zones humides prioritaires à restaurer.	Données naturalistes fournies sur les sites à réhabiliter.
						66) Apporter une aide technique aux élus et techniciens de la CCBD (CCTP, chantiers, conseils, sensibilisation, communication, etc.).	RAS	Participation au projet de création/restauration de mares pour les éleveurs sur les communes d'Annoisin-Chatelans et St Baudille de la Tour.	Participation au travail sur la zone humide de Morestel et le tronçon de l'Amby à restaurer. Participation au projet de création/restauration de mares pour les éleveurs sur les communes d'Annoisin-Chatelans et St Baudille de la Tour.
						67) Assurer une veille écologique sur les cours	Quelques remblaiements de zones humides signalés	Pollution ponctuelle sur le Furon à Montalieu.	Pollution MES sur le Furon à Montalieu liée aux

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
						d'eau et les zones humides associées (pollutions, espèces introduites envahissantes, travaux, etc.).	(Bouchage, Corbelin, St Chef)	Travaux à proximité de l'Amby avec risques de pollution.	travaux de mesures compensatoires dans le parc. Dysfonctionnement de la STEP de Montalieu. Pollution ponctuelle de la Save (vidange cuve fuel). Gros problèmes d'assecs en période estival sur tous les cours d'eau de l'ouest de l'Isle Crémieu.
		C20) Participer à la mise en place de plans de gestion de zones humides dans le bassin de la Bourbre.	La compétence est partagée sur ce bassin entre le SMABB, la CCBD et la CCVD. Le diagnostic et le plan d'actions des marais de Sermérieu et du marais du Ver (St Chef-Vignieu) ont été réalisés.	-Les actions du Plan de gestion du marais du Culet et du marais d'Olouise sur Sermérieu mises en œuvre à plus de 50 %, - Les actions du Plan de gestion du marais du Ver (St Chef-Vignieu) mises en œuvre à plus de 30 % -Plan de gestion du marais de Salagnon adopté.	nombre d'actions réalisées sur chacun des plans de gestion Rédaction du Plan de gestion de Salagnon.	68) Participer aux comités de pilotage du plan de gestion de chaque marais. 69) Fournir les informations naturalistes en amont des actions de restauration/préservation. 70) Apporter une aide technique aux élus et techniciens de la CCBD/SMABB (CCTP, chantiers, conseils, etc.). 71) Assurer une veille écologique sur l'ensemble des marais (remblaiements, travaux, pollutions, espèces introduites envahissantes, etc.).	Participation au comité de pilotage du marais du Ver Définition des secteurs prioritaires d'intervention avec la CCBD et le SMABB. Conseils au SMABB sur l'implantation d'une haie dans le marais du Culet. Signalement de remblaiements sur le marais du Ver (Commune et DDT).	Comité de pilotage restreint à Sermérieu pour relancer la dynamique sur le ruisseau du Culet. Cartographie des habitats (CarHab) des zones humides prioritaires pour le plan de gestion de la CCBD. Travail avec le SMABB, le Département et la commune de Sermérieu pour relancer les plans de gestions des marais du Culet et d'Olouise. Signalement de travaux en zone humide dans le marais de Sermérieu.	Participation au comité de pilotage du ruisseau du Culet à Sermérieu Transmission des données au SMABB sur le bassin du Culet. Réunion technique sur le terrain dans la partie aval du Culet. RAS
		C21) Participer à la protection et à la gestion des Captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) avec les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les agriculteurs (notamment les captages de Siccieu, Bouvesse-Quirieu, Sermérieu, Optevoz, Courtenay, etc.).	Deux captages (Bouvesse-Quirieu et Sermérieu) font l'objet d'un suivi permanent et d'un plan d'actions depuis plus de 20 ans (chambre d'agriculture, communes, syndicat des Eaux, SMABB, CCBD, agriculteurs). Une nouvelle ressource située sur Courtenay est à l'étude pour alimenter (et/ou secourir) le Syndicat des eaux du plateau de Crémieu (SIEPC). Le PAEC Isle Crémieu et le PAEC Bourbre ont intégré des mesures spécifiques à la protection des captages AEP. L'emploi des pesticides est interdit dans les collectivités depuis 2017 et le sera bientôt pour les particuliers (2019). La source de pollution du captage d'Optevoz a été identifiée (décharge sauvage située à Siccieu) et nettoyée par le SIEPC.	Eau potable indemne de polluants Maintien de la surface en prairie permanente fauchée des périmètres de captage AEP. Interconnexion des réseaux de distribution d'eau potable	Qualité de l'eau potable des différents captages Nombre de contrats MAET signés Surface de prairie permanente Nombre de réunions des comités de pilotage de surveillance des captages	72) Participer aux comités de pilotage de suivi des captages de Sermérieu et Bouvesse-Quirieu. 73) Veiller à la bonne prise en compte des captages AEP dans les documents d'urbanisme et les enquêtes publiques liées aux ICPE. 74) Apporter une aide technique aux élus et techniciens de la CCBD/SMABB/communes/syndicats des eaux. 75) Participer aux réunions de suivi des PAEC Bourbre et Isle Crémieu.	Participation au comité de suivi du captage de Bouvesse-Quirieu. Problème de pic de nitrate irrégulier suivant les conditions météo. AEP pris en compte dans le DOO du SCOT de la BRD et dans le PLU. Définition de l'AEP de Frontonas en cours. DUP du captage de Creys-Mépieu à Malville en cours. Échanges avec la commune de Crémieu pour la gestion de son captage AEP Participation au comité de suivi PAEC Isle Crémieu.	Participation au comité de suivi du captage de Bouvesse-Quirieu. Le SCOT a émis une réserve sur le PLU de Porcieu-Amblagnieu qui ne prenait pas en compte l'AEP pour un projet d'extension de carrière. FNE Isère à écrit au Préfet au sujet de la fermeture irrégulière d'un captage AEP sur la commune de Passins. Pas de réunion en 2019.	RAS RAS RAS Pas de réunion en 2020.
		C22) Veiller à la mise aux normes et au bon fonctionnement des stations d'épurations des eaux usées	Plusieurs STEP ont été mis en conformité ces dernières années (Parmilieu, Optevoz, Vignieu, etc.). Plusieurs STEP ont dépassé les valeurs de traitement (Morestel, St Victor de Morestel, Passins, Creys-	Stations mises aux normes, Amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau pour atteindre le niveau de bonne qualité	Réalisation des STEP Qualité de l'eau des cours d'eau	76) Participer aux réunions pour la création des nouvelles installations. 77) Fournir les informations naturalistes en amont des projets.	Réunion pour la STEP de Vézeronce-Curtin. RAS	RAS Informations transmises au syndicat de la plaine de Faverges pour travaux sur	RAS RAS

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
			Mépieu, Vézeronce-Curtin, Dolomieu, St Sorlin de Morestel, Vasselin, St Marcel Bel Accueil, Montalieu, etc.). Une nouvelle STEP doit être créée à Vézeronce-Curtin. Les STEP des Avenières et de St Marcel Bel Accueil, doivent être redimensionnées pour accueillir de nouvelles communes/hameaux. Plusieurs petites unités de traitements doivent être améliorées.	fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (notamment la Save et le Catelan).				Arandon-Passins. Informations transmises au bureau d'études Biotope pour l'assainissement de la commune de Chozeau.	
						78) Assurer une veille écologique sur le fonctionnement des stations.	Les travaux de la STEP de Vézeronce-Curtin ont commencé. 2 dysfonctionnements majeurs découverts à Pont de Chérucy et à Villette d'Anthon. Alerte des autorités. Travaux programmés à Pont de Chérucy, contentieux à Villette d'Anthon. Agrandissement prévu de la STEP de St Romain de Jalionas avec raccordement de la commune de Chozeau dont la station est largement obsolète. Le lagunage du « Poulet » à Creys-Mépieu va être transformé en bassin filtre à roseaux. La nouvelle station de Moras est programmée. Agrandissement en cours de la STEP de St Marcel Bel-Accueil et travaux pour mise en séparatif du réseau de Trept et de St Marcel.	STEP de Vézeronce-Curtin réalisée, STEP de Montalieu-Vercieu en cours de réalisation. Travaux en cours sur le lagunage du Poulet. Travaux en Cours sur Arandon-Passins. Sur Villette d'Anthon le problème est en passe d'être réglé. A Pont de Chérucy statu quo.	Dysfonctionnement de la station de Montalieu, nouvelle station pas encore opérationnelle. Dysfonctionnement du lagunage de Passins avec une pollution des eaux du ruisseau de Crevières. Les réparations ont pu être effectuées en attendant le raccordement à la STEP des Avenières Le projet d'agrandissement de la Step de Chavanoz et les travaux annexes sont en cours d'instruction. Ils vont enfin permettre de traiter les dysfonctionnements de l'assainissement de plusieurs communes qui polluent depuis de nombreuses années la Bourbre notamment (et des milieux annexes).
						79) Surveiller dans les projets d'urbanisme l'adéquation entre le nombre de logements et les capacités d'épuration.	Sujet bien traité dans le nouveau SCOT de la BRD. Attention aux communes actuellement en RNU.	Beaucoup de constructions à déplorer sur Vézeronce-Curtin (RNU) alors que la station n'était pas fonctionnelle.	RAS
-Eau, -biodiversité, -transports, -corridors biologiques, -bruit, -poussières, -sols.	D) Limiter l'impact des carrières sur le patrimoine naturel et développer les réaménagements écologiques.	D23) Participer à la prise en compte de l'environnement lors de la mise en place des documents d'urbanisme traitant de la problématique des carrières (schéma régional des carrières, SCOT, SAGE).	Les orientations régionales ont été écrites. Un groupe de travail régional travaille sous l'égide de la DREAL pour réaliser le schéma régional qui se substituera aux schémas départementaux. Le représentant carrière de la Frapna de la Loire est le référent régional pour les APN. Le SCoT des boucles du Rhône en Dauphiné (en révision et extension territoriale) prévoit un chapitre sur les carrières. Le Sage Bourbre est en cours de révision.	Normes environnementales du nouveau schéma régional <i>a minima</i> équivalentes à celles du schéma de l'Isère existant. Prise en compte de la spécificité carrières et environnement dans le SCOT de la boucle du Rhône en Dauphiné et dans le SAGE Bourbre.	Schéma régional écrit et validé. SCOT approuvé SAGE Bourbre approuvé	80) Participer au groupe de travail de la Frapna Région en charge d'élaborer le nouveau schéma régional des carrières.	Sur proposition de la Frapna Région et de la DREAL, Lo Parvi a rejoint le groupe environnement du schéma régional des Carrières. 2 réunions en 2018 et élaboration d'un diagnostic environnemental.	Participation à deux réunions du groupe environnement, travail sur les perspectives d'approvisionnement en matériaux par bassins de vie à l'échelle d'AURA.	Pas de réunion en 2020
		D24) Continuer à participer à la Commission Départementale	Lo Parvi est membre (1 titulaire et 1 suppléant) depuis 1999 de la commission des carrières en Préfecture. La commission	Etre présent à chaque commission, notamment pour les dossiers concernant	Nombre de réunions auxquelles Lo Parvi a	83) Etudier les dossiers carrières présentés en CDNPS groupe carrières.	4 dossiers examinés (0 dans l'Isle Crémieu).	1 seul dossier examiné hors Isle Crémieu.	Deux dossiers examinés dont un en Isle Crémieu (extension de la carrière de Trept).

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
		Nature Paysages et Sites (CDNPS) groupe carrières pour étudier tous les projets sur notre territoire.	siège deux à trois fois par an pour examiner les différents projets d'extractions de matériaux et faire un point technique et réglementaire.	le Nord-Isère. Se coordonner avec les autres APN pour avoir des avis convergents. Continuer le partenariat avec les membres de la commission.	participé Nombre de dossiers examinés.	84) Participer aux réunions de la CDNPS groupe carrières.	1 seule réunion de la CDNPS en 2018	1 seule réunion de la CDNPS en 2019.	1 seule réunion de la CDNPS en 2020.
		D25) Participation aux comités de suivi des carrières de l'Isle Crémieu.	Plusieurs comités de suivis existent et se réunissent en fonction des besoins ou des arrêtés préfectoraux. Les plus réguliers sont : Trept/Porcieu-Amblagnieu/Bouvesse-Quirieu/Creys-Mépieu/Arandon-Passins/Courtenay/St Romain de Jalionas En général dans les nouveaux arrêtés un comité de suivi est prévu presque systématiquement. En général il se réunit à l'initiative du Maire de la commune ou/et du carrier.	Participation à 10 comités de suivi	Nombre de réunions des comités de suivis auxquelles Lo Parvi a participé.	85) Participer aux comités de suivis des carrières réunis dans les communes. 86) Assurer une veille technique et écologique de carrières en cours d'exploitation.	Participation aux commissions de suivi des carrières de Parmilieu (Blanc), Enieu (Vicat, Creys-Mépieu (2 – Vicat), Trept (Chaux et Ciment de St Hilaire).	Participation aux commissions de suivi des carrières de Porcieu (Blanc), Enieu (Vicat, Creys-Mépieu (2 – Vicat), St Romain-de-Jalionas (Eurovia, Verdolini, Dechanoz), Arandon-Passins (Perrin, Favier).	Participation aux commissions de suivi des carrières de Porcieu (Blanc), Arandon-Passins (Perrin, Favier), St Savin (Xella).
		D26) Travailler avec les pétitionnaires pour limiter l'impact des carrières sur le patrimoine naturel et favoriser les réaménagements écologiques.	De nombreuses anciennes carrières abandonnées sont très riches en biodiversité dans l'Isle Crémieu. Un savoir-faire en termes d'évitement des espaces naturels riches en biodiversité, de réduction de l'impact des extractions et de réaménagements écologiques s'est développé en partenariat entre Lo Parvi et les carriers. Plusieurs sites ont été/sont en cours de réaménagement écologique sur le territoire.	Aucun projet en enquête publique non étudié par Lo Parvi au préalable. 75 % de réaménagements naturels ou agro-écologiques.	Ratio nombre de nouvelles carrières autorisées avec des réaménagements écologiques sur le total de nouvelles carrières	87) Fournir aux bureaux d'études des carriers les informations naturalistes pour éviter, réduire et compenser l'impact des exploitations. 88) Promouvoir et participer à l'élaboration des réaménagements agro-écologiques. 89) Participer à l'élaboration et aux suivis de réaménagements écologiques.	Données transmises au bureau d'études de la société Perrin pour le projet de carrière de Montalieu. Données transmises au bureau d'études de la société Eurovia pour l'agrandissement de la carrière de Porcieu.	Travail sur la séquence ERC avec le bureau d'études de la société Perrin et la DREAL sur le projet de carrière de Montalieu-Vercieu.	Données transmises au bureau d'études de la société Xella pour l'agrandissement et le réaménagement de la carrière de St Savin.
							Poursuite du travail sur la carrière Vicat granulats de Faverges dans le cadre du programme Odyssee: installation d'un hôtel à insectes et plantation d'un verger conservatoire (assuré par les croqueurs de pommes) avec une classe de CM1 de l'école de Creys-Mépieu.	Poursuite du travail sur la carrière Vicat granulats de Faverges. Participation au réaménagement agro-écologique sur une petite partie de la gravière Perrin à Mépieu avec projet d'installation d'un agriculteur bio de la commune.	Travail sur le maintien de talus sableux pour la reproduction des hyménoptères.
							Echanges avec le bureau d'études de la société Eurovia pour le réaménagement de la carrière de Vertrieu et le réaménagement de la carrière de St Romain de Jalionas.	Échanges avec le bureau d'études de la société Xella pour le réaménagement de la carrière de St Savin. Échanges avec la société Eurovia, la commune et le département pour le réaménagement de la	Mise en place d'une mare sur la carrière d'Enieu (Vicat) dans l'ancienne carrière d'argile. Échanges avec le bureau d'études de la société Xella pour le réaménagement de la carrière de St Savin.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
							Mise en place d'aménagements sur la carrière d'Enieu (Vicat) pour favoriser une zone humide dans l'ancienne carrière d'argile. Suivi de la transplantation de la scabieuse blanchâtre dans la carrière de Mépieu, conseils sur l'aménagement et la gestion des bassins de décantation. Demande de petits aménagements pour améliorer la traversée du convoyeur à bandes. Installation d'un radeau à Sternes avec le Département sur la gravière de Mépieu.	carrière de St Romain de Jalionas.	Échanges avec le bureau d'études de la société Perrin sur le projet de réaménagement de la carrière de Montalieu-Vercieu. Reproduction de sternes pierregarin sur les deux radeaux des deux gravières de St Romain de Jalionas. Suivi de la transplantation de la scabieuse blanchâtre dans la carrière de Mépieu et de la reproduction du Grand-Duc. Suivi des mesures compensatoires sur les deux carrières Perrin d'Arandon-Passins.
						90) Participer aux enquêtes publiques.	Participation à l'enquête publique concernant l'agrandissement de la Carrière de Trept (Chaux et Ciment de St Hilaire).	Pas d'enquête publique.	Pas d'enquête publique (plusieurs prévues en 2021).
		D27) Lutter contre les carrières illégales.	Beaucoup de carrières illégales ont été fermées durant ces vingt dernières années. Il reste exceptionnel de ne pas en trouver au moins une chaque année sur le territoire. Bonne coordination entre l'administration et les APN pour la fermeture des carrières.	Fermeture de toutes les carrières illégales.	Nombre de carrières illégales	91) Assurer une veille écologique pour repérer la présence de carrières illégales.	Veille assurée, aucune carrière illégale trouvée.	Veille assurée, aucune carrière illégale trouvée.	Veille assurée, aucune carrière illégale trouvée.
						92) Travailler en coopération avec l'administration, la FRAPNA, l'UNICEM et les élus pour arrêter les carrières illégales.	Pas nécessaire	Pas nécessaire	Pas nécessaire
						93) Rappeler la réglementation « carrières » auprès des collectivités locales.	Un rappel sur la réglementation carrières et ISDI a été faite auprès des communes de la CCBD.	Rappel de la réglementation auprès de la commune d'Annoisin concernant la carrière du Val d'Amby., qui est située en limite de commune sur St Baudille de la tour.	Travail avec les communes d'Annoisin, Crémieu, la Sous-Préfecture, la CCBD, la DRAC, l'association Rhonapi et le cabinet parlementaire de Cendra Motin sur les possibilités d'ouverture d'une carrière de lauzes à Annoisin-Chatelans.
-Continuité écologique, -biodiversité.	E) Protéger la trame verte et bleue	E28) Accompagner l'implantation et les mesures compensatoires de la Ligne à Grand Vitesse Lyon-Turin si elle devait être réalisée.	Le Projet d'Intérêt Général (PIG) de la ligne voyageur a été abandonné. Le fuseau a été retiré des PLU en cours (notamment St Savin). La déclaration d'Utilité Publique (DUP) a été prise pour la ligne mixte Lyon-Turin. Le recours FNE/FRAPNA en Conseil d'Etat a été rejeté. Annonce par le gouvernement de F. Hollande que ce projet n'est pas prioritaire et ne sera pas réalisé avant 30 ans. Le gouvernement de E. Macron semble plutôt décidé à le réaliser plus rapidement. La région ARA est demandeuse de ce projet. Le projet avance techniquement côté Savoie	Mise en place de mesures d'évitement, de réductions et compensatoires effectives, suffisantes et pertinentes.	Avancée du projet Analyse de la séquence ERC	94) Participer aux réunions de concertation.	Participation à un atelier de travail piloté par la DDT Savoie en Isère sur les mesures compensatoires zones humides.	Pas de sollicitation travaux prévus après 2030.	Pas de sollicitation travaux prévus après 2030.
						95) Fournir les données naturalistes et les informations sur les possibilités de mesures compensatoires.	Visite sur le terrain avec la CDC biodiversité, la SNCF réseau, la DDT Savoie, le SMABB et la chambre d'agriculture sur une possible mesure compensatoire dans le marais de Salagnon.	Pas de sollicitation travaux prévus après 2030.	Pas de sollicitation travaux prévus après 2030.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
			mais toujours pas en Isère...						
		E 29) Participer à l'élaboration des documents d'urbanisme de préférence au niveau du SCoT, pour que la nature soit prise en compte et protégée dans l'Isle Crémieu	Accompagnement du Syndicat Mixte de la Boucle en Dauphiné (Symbord) pour la révision du SCoT sur la partie état initial de l'environnement et l'élaboration du DOO. Participation aux réunions du SCoT Nord-Isère (en révision), l'essentiel du territoire se trouvant sur le secteur de l'APIE. Participation à la rédaction du Contrat Vert et Bleu mis en place par le SMABB sur le bassin de la Bourbre. Participation à plusieurs PLU et un PLUI.	SCoT NI et BRD identifiant correctement les enjeux de protection du patrimoine naturel et prescriptifs pour veiller à leur maintien dans chaque PLU(I). Nouveau SAGE de la Bourbre identifiant correctement les enjeux de protection de l'eau et des zones humides et prescriptifs pour veiller à leur maintien	Prise en compte de la nature dans le SCoT de la BRD et Nord-Isère, dans le SAGE Bourbre ainsi que dans les PLU(I)	96) Participer aux réunions d'élaboration du SCoT de la BRD. 97) Participer aux réunions d'élaboration du SCoT NI. 98) Participer aux réunions d'élaboration des PLUI. 99) Participer aux réunions des PLU stratégiques. 100) Participer à la révision du SAGE de la Bourbre.	Participation aux réunions techniques du SCoT de la BRD, travail sur le DOO et la prise en compte de la trame verte et bleue. Nouveau SCOT arrêté fin novembre 2018. Lo Parvi n'a pas participé à l'élaboration de ce Scot qui est essentiellement sur le territoire de l'APIE. Ce SCoT révisé a été approuvé en novembre 2018. Un seul PLUI en cours sur une partie du territoire de la CCVD, participation à une réunion de démarrage. Lo Parvi a participé aux réunions des PLU d'Arandon, Optevoz, Courtenay, St Savin. Lo Parvi a examiné et donné son avis en tant que personne publique associée sur les PLU de Moras, Optevoz, Courtenay et Vénérieu. La révision a pris du retard, Lo Parvi a participé à une réunion.	Participation à l'enquête publique. Nouveau SCoT approuvé le 3 octobre 2019. Cartographie des habitats et des obstacles (CarHab) des corridors biologiques identifiés dans le SCOT. Echanges avec la directrice du SCoT sur des projets d'aménagement du territoire. PLUI de la CCVD arrêté, instructions en cours. Lo Parvi a participé aux réunions des PLU d'Arandon, Moras, Porcieu-Amblagnieu, Vénérieu et Vignieu. Le format de la révision a évolué, Lo Parvi ne participe pas aux réunions mais est consulté sur quelques sujets (zones humides, carrières, ripisylves, pollutions, etc.).	Le SCoT de la BRD a élaboré une feuille de route pour chaque commune. Échanges avec les élus et techniciens du SCoT sur l'implantation des ENR. Un deuxième PLUI en cours sur la CCVD. Lo Parvi a participé à une réunion du PLU d'Arandon (finalisation) et une autre à Morestel (risques majeurs). Échanges réguliers avec la chargée de mission du SAGE.
		E30) S'opposer à la mise en place des écluses à Brégnier-Cordon et Sault-Brénaz favorisant le développement de la navigation motorisée sur le Rhône.	La CNR prévoit la construction d'une écluse à Brégnier-Cordon et d'une autre à Sault-Brénaz. L'étude préalable à l'incidence Natura 2000 du projet d'écluse de Brégnier-Cordon a été réalisée. Lo Parvi a commencé à sensibiliser des élus locaux aux coûts et problèmes de l'écluse et de l'utilisation de la rente de Rhône. L'étude d'impacts du projet de Brégnier-Cordon est en cours. La CNR a présenté un dossier à la Dreal pour la destruction d'espèces protégées. Ce dossier est incomplet. Lo Parvi a trouvé deux espèces végétales protégées non mentionnées dans l'étude d'impacts. La CNR doit retravailler sa copie sur les impacts et les mesures	Abandon des projets de réalisation de nouvelles écluses.	Réalisation ou abandon	101) Sensibiliser les acteurs locaux afin d'abandonner ces projets d'écluses et le remplacer par d'autres projets plus utiles pour le territoire.	Lo Parvi et la FRAPNA Région sont intervenus auprès du Ministre de l'Ecologie, de la Ministre des Transports, de la DREAL et de la CNR pour demander l'abandon de ce projet. Les élus locaux (communes riveraines, président de la CCBD et conseillers départementaux ont été alertés. La décision de réaliser l'écluse de Brégnier-Cordon semble prise au plus haut niveau car inscrite dans le cahier des charges de la CNR, sans pouvoir justifier l'intérêt général du projet. En revanche un consensus semble se dessiner pour l'abandon du projet d'écluse à Sault-Brenaz.	Un débat public a été organisé pour la prolongation de la concession CNR. Ce débat a fait surgir d'autres sujets de préoccupations (équipements de seuils, nouveau barrage à St Romain de Jalionas, etc.), Lo Parvi a rappelé à cette occasion l'inutilité des écluses de Brégnier-Cordon et Sault-Brénaz.	FNE a réalisé un communiqué de presse sur le débat public sur la prolongation de la concession CNR qui n'a pas été poursuivi en 2020. Lo Parvi a alerté la Députée sur ces dysfonctionnements (débat public, avis AE, fuite d'huile hydraulique à l'usine hydroélectrique de Brégnier-Cordon).

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
			compensatoires. La Frapna a écrit au ministre de l'Ecologie pour lui demander l'arrêt du projet. Lo Parvi lance une pétition contre ce projet.			102) Diffuser la pétition contre le projet d'écluse de Brégnier-Cordon. 103) Participer à l'enquête publique sur l'écluse de Brégnier-Cordon.	La pétition a été présentée durant l'assemblée générale et relayée sur internet. Elle a rassemblé un peu moins de 1000 signatures...	Opération terminée en 2018.	/
		E31) Obtenir l'équipement des lignes très haute tension et de lignes basses tensions avec des dispositifs anticollision pour les oiseaux.	Lors de la rénovation de la ligne THT Lyon-Chaffard, les zones surplombant des couloirs de migration d'oiseaux ont été équipées de dispositifs anticollision par RTE. 2 Lignes hautes Tension de la RNR de Mépieu ont également été équipées. Les travaux d'équipement de la ligne basse tension ont été réalisés en 2016 dans la RNR des étangs de Mépieu par ERDF. La ligne basse tension de Mépieu surplombant la gravière Perrin et le marais des Luippes a été équipée en 2017. ERDF a en parallèle signé une convention avec la LPO et le Conseil départemental de l'Isère en 2014.	Nouveaux équipements de 5 sites sensibles.	Nombre de sites équipés	104) Dresser la liste des sites à équiper dans l'Isle Crémieu. 105) Solliciter ERDF et RTE pour obtenir l'équipement des lignes dangereuses pour l'avifaune. 106) Intégrer l'équipement des lignes dangereuses dans les plans de gestion des ENS. 107) Intégrer l'équipement des lignes dangereuses dans le plan de gestion de la RN du Haut Rhône français.	RAS RAS	RAS RAS	Le Département a commencé à dresser une liste des ENS concernés par les lignes électriques (faire le point avec Stéphane). Rencontre d'ERDF dans le cadre du remplacement de la ligne haute tension de la Chapelle de la Tour afin qu'elle soit équipée de systèmes anticollision pour l'avifaune. L'équipement de la ligne a été proposé dans le plan de gestion de l'ENS du marais de la Besseye Document en cours d'écriture.
		E32) Accompagner la mise en place de déplacements doux.	Lo Parvi a accompagné la mise en place de la véloroute (ViaRhôna) sur la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (40 km entre Brangues et Porcieu-Amblagnieu). Travail avec la CCBD sur la voie verte Crémieu-Arandon. Démarrage des travaux prévus en 2018. L'étude de la véloroute (ViaRhôna) entre Vertrieu et Saint Romain de Jalionas recommencera après la pose due à la fusion des intercommunalités. Lo Parvi a créé un cheminement doux le long du grand étang de la RNR des étangs de Mépieu.	100 kilomètres de cheminements doux créés sur le territoire. Obtention de tracés de cheminements doux et d'un entretien non pénalisant pour l'environnement.	Linéaire de cheminements doux. Analyse de la séquence ERC des différents projets.	108) Accompagner la mise en place de la véloroute (ViaRhôna) entre Vertrieu et St Romain de Jalionas. 109) Accompagner la mise en place de la voie verte entre Crémieu et Arandon-Passins. 110) Faire la promotion des cheminements doux dans les documents d'urbanisme.	Fournitures de données, expertise de l'impact faune/flore/habitats avec le bureau d'études, participation au comité de pilotage. Les travaux de la voie verte ont été réalisés dans de bonnes conditions avec un suivi attentif de la CCBD. La voie a été inaugurée le 20 octobre 2018. Le SCOT de la BRD met en avant les voies vertes et autres cheminements doux. Projet de cheminement doux sur environ 500 m sur la Commune d'Arandon-Passins.	Participation au comité de pilotage et au lancement des travaux. Opération terminée.	Tronçon de la ViaRhôna réalisé. Opération terminée. Projet de cheminement doux à St Chef (entre Arcisse et le Bourg).
		E33) Maintenir une veille et accompagner les	Travail sur les mesures compensatoires de la déviation d'Aoste avec la communauté	Préservation des espèces et des milieux sensibles.	Analyse de la séquence ERC des différents	111) Suivre les mesures compensatoires d'Aoste.	Visite des commissions aménagement du territoire et veille	Chantier suivi par le SHR et la CCVD, supervisé par la DREAL.	Chantier suivi par le SHR et la CCVD, supervisé par la DREAL. Toutes les mesures

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
		projets de déviations de villages.	de communes des vallons du Guiers. Déviation de Chamagnieu abandonnée. Etude de la déviation de Flosailles toujours en cours. Projet de déviation de Montalieu à l'étude.	Mesures compensatoires d'Aoste efficaces, efficientes et fonctionnelles dans la durée.	projets. Réalisation des mesures compensatoires		écologique sur le chantier des mesures compensatoires avec le conservateur de la RN du Haut Rhône français qui a supervisé les travaux.		ne sont pas faites.
		E34) Lutter contre l'étalement urbain (notamment les centres commerciaux)	L'étalement urbain a fortement progressé ces dernières décennies dans l'Isle Crémieu. Il s'est principalement concentré sur les zones plates (agricoles/et/ou humides) en périphérie des centres urbains. La mise en place des SCOT a permis de freiner cette expansion mais la tendance de fonds est toujours présente	Scot et PLU très restrictif sur les possibilités d'étalement urbain.	Consommation surfacique d'espaces naturels et agricoles	112) Participer aux réunions de concertation du projet de déviation de Flosailles. 113) Fournir les informations naturalistes et participer aux réunions de concertation du projet déviation de Montalieu.	RAS pour la déviation. Amélioration des ronds-points existants en cours. Données transmises au bureau d'études du Département. Forte opposition de la commune de Porcieu-Amblagnieu au projet de déviation de Montalieu-Vercieu.	Pas de réunion, données à nouveau transmises au bureau d'études. Ce dossier est au « point mort » pour le moment.	Aménagement du giratoire de St Savin pour fluidifier le trafic RAS pour la déviation. Amélioration du rondpoint de la vallée bleue à l'étude.
		E35) Participer à la mise en place de passages pour la faune afin de franchir les routes	Des passages à faune souterrains ont été réalisés par le Département sur la route traversant l'ENS de Marsa. Un passage mixte Vélos/faune a été réalisé sous la route départementale 1075 à hauteur d'Arandon sur l'ENS de la Save (il reste une partie de l'équipement en clôture à terminer). Réalisation d'un passage à faune par le département à	90 % des ponts rénovés équipés de passages à faune fonctionnels. 3 nouveaux passage à faune créés	Nombre et emplacement des passages à faune créés	114) Participer à la mise en place d'un outil de mesure de la consommation de l'espace à urbaniser dans les PLU. 115) Participer à la révision des deux SCOT. 116) Fournir à la Frapna les éléments des dossiers concernant notre territoire pour les examens de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPNAF).	RAS. Lo Parvi a participé à la révision du SCOT de la BRD mais pas à celui du SCOT Nord-Isère. Le SCOT de la BRD encadre fortement les possibilités d'urbanisation et a défini des sites stratégiques. La FRAPNA nous a saisis de quelques dossiers en fonction de l'ordre du jour de la CDPNAF, souvent les délais sont très courts pour répondre. Le sous-Préfet de la Tour du Pin a mis en place une commission « foncier Nord Isère » notamment pour le devenir des terrains de l'Etat (1500 ha).	RAS SCOT du NI approuvé le 12 juin 2019. SCOT de la BRD approuvé le 3 octobre 2019. La FRAPNA nous a saisis de quelques dossiers en fonction de l'ordre du jour de la CDPNAF, souvent les délais sont très courts pour répondre. Participation aux réunions de la commission « foncier Nord Isère » notamment pour le devenir des terrains de l'Etat (1500 ha). Participation à une réunion de la SAFER pour la vente d'une partie (112 ha) des terrains agricoles de l'Etat.	RAS Le Symbord a adressé à chaque commune une feuille de route pour rendre le document d'urbanisme de la commune compatible avec le nouveau SCOT. La FRAPNA nous a saisis de quelques dossiers en fonction de l'ordre du jour de la CDPNAF. Participation aux réunions de la commission « foncier Nord Isère » Participation à une réunion de la SAFER pour la vente d'une partie des terrains agricoles de l'Etat.
						117) Obtenir la finalisation de l'équipement du passage à faune sur la route départementale 1075 à hauteur d'Arandon sur l'ENS de la Save. 118) Maintenir un partenariat avec le Département pour l'intégration de passages à faune lors de la réfection des ponts sur les routes départementales.	RAS, plan de gestion en cours d'écriture sur cette partie de l'ENS. Signalement au Département d'un castor écrasé (le 3eme...) sur la RD 522 enjambant le Ver à St Chef. Étude en cours, travaux prévus en 2019.	RAS, plan de gestion en cours d'écriture sur cette partie de l'ENS. Les travaux devraient être finalement réalisés par le Département en 2020 sur la RD 522 à St Chef et à St Savin dans le cadre du Contrat unique du bassin de la Bourbre porté par le SMABB..	Le plan de gestion a été rédigé. Il est prévu de finir l'équipement du site. Un castor a été écrasé en décembre 2020... Les travaux n'ont pas encore été réalisés sur la RD 522.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
			<p>Morestel sur un affluent de la Save. Etude en cours par le Département sur un pont enjambant ruisseau de St Savin.</p> <p>Mise en « transparence » du convoyeur à bandes Vicat entre Mèpieu et Montalieu.</p> <p>Réalisation par le Département d'un passage à faune lors de la réfection du pont enjambant la Chogne.</p> <p>Réalisation par le Département d'une passe à poissons +passage à faune terrestre sur l'ENS de la Save sous la route départementale 244 a.</p> <p>Réalisation par l'entreprise Perrin d'un passage à faune sous la piste de la carrière de Passins enjambant la Save.</p> <p>Réalisation par la CCPC d'un passage à faune sous la ViaRhona enjambant un petit affluent de la Save à St Victor de Morestel.</p> <p>Plusieurs projets ont été inscrits dans le cadre du Contrat Vert et Bleu du Bassin de la Bourbre.</p> <p>Réalisation par le Département d'un passage à pied sec sur le Girondan au Jonchay (St Romain de Jalionas).</p>			<p>119) Mettre en place un partenariat avec la CCBD pour l'intégration de passages à faune lors de la réfection des ponts sur les routes communales.</p>	RAS, la CCBD n'a pas la compétence voirie.	RAS, la CCBD n'a pas la compétence voirie.	RAS, la CCBD n'a pas la compétence voirie.
						<p>120) Veiller à la mise en œuvre des projets de passage à faune dans le cadre du CVB du bassin de la Bourbre.</p>	Relance de la chargée de mission TVTB du SMABB sur les projets départementaux (St Savin, St Chef, Pont du Gua)	Les études techniques du Département ont été réalisées en 2019. Les travaux devraient être effectués en 2020 sur la RD 522 à St Chef et à St Savin dans le cadre du Contrat unique du bassin de la Bourbre porté par le SMABB et le seuil de Ruy-Montceau sera aménagé. Des études sont encours par les sociétés qui gèrent les autoroutes sur la réalisation d'un ou deux écoponts et l'aménagement de passages souterrain sous les autoroutes Grenoble-Lyon et Chambéry-Lyon.	Poursuite des études techniques, les travaux du Département sont prévus pour 2021... Un détecteur à faune a cependant été installé à Cessieu.
						<p>121) Veiller à l'intégration de la problématique des passages à faune dans les plans de gestion des espaces naturels protégés.</p>	Problématique pris en compte dans le plan de gestion de l'étang de Gôle (entretien de l'équipement mis en place durant un précédent plan de gestion).	RAS	Pris en compte dans le plan de gestion de l'ENS de la Besseye (RD équipée mais nécessité d'entretien du passage).
						<p>122) Participer à l'identification des sites d'écrasement et à la mise en place de passages à petite faune.</p>	Relevés des écrasements dans la base de données Serena. Transmission au département des sites d'écrasements de batraciens. Aide au Département et à la LPO qui ont mis en place des barrières de protection pour sauver de l'écrasement les amphibiens au lac de Moras.	Relevés des écrasements dans la base de données Serena. Transmission au département des sites d'écrasements de batraciens. Aide au Département et à la LPO qui ont mis en place des barrières de protection pour sauver de l'écrasement les amphibiens au lac de Moras.	Relevés des écrasements dans la base de données Serena. Transmission au département des sites d'écrasements de batraciens. Aide au Département et à la LPO qui ont mis en place des barrières de protection pour sauver de l'écrasement les amphibiens aux lacs de St Savin. Grâce à l'initiative d'un adhérent de Lo Parvi la commune de Crémieu a mis en place un « écuroduc » avec des cordes pour faire traverser les écrevilles en toute sécurité.
						<p>123) Veiller à l'entretien des passages à faune pour qu'ils demeurent fonctionnels.</p>	Passage de l'étang de Gôle, et les 3 de la Save entretenus et fonctionnels.	Passage de l'étang de Gôle, et les 3 de la Save entretenus et fonctionnels.	Passage de l'étang de Gôle, de la Chogne, de St Romain et les 3 de la Save entretenus et fonctionnels.
Lutte contre la pollution des sols, de l'air, de l'eau, des écosystèmes, le bruit.	F) Agir contre les pollutions des écosystèmes.	F36) Promouvoir la diminution du volume des déchets verts et le compostage	Un travail important a été réalisé entre les agriculteurs et le SICTOM de Morestel (plateforme de co-compostage à Passins) et entre Lo Parvi et le SICTOM de Morestel (achat et mise à disposition des	Poursuite et amélioration du travail du SICTOM de Morestel Reprise par le SMND de la politique de	Nombre d'heures de fonctionnement des broyeur Nombre de composteurs	124) Poursuivre la collaboration avec le SICTOM de Morestel pour améliorer le traitement des déchets verts et le compostage.	Le Sictom continue ses prêts de broyeurs (particuliers et collectivités) et les subventions à l'achat de broyeurs. Le Sictom poursuit son travail sur le	Fonctionnement du SICTOM ainsi que des communes de St Chef, Sermérieu et Cessieu idem qu'en 2018. Réalisation d'une plaquette d'information	Poursuite du travail du SICTOM ainsi que des communes de St Chef, Sermérieu et Cessieu pour réduire les déchets verts. La plateforme de Creys-Mèpieu est en cours de

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
			particuliers et des communes de broyeurs à végétaux). Le SICTOM assure également la promotion du compostage individuel auprès des particuliers et des établissements scolaires.	compostage et de diminution du volume des déchets verts Création de 5 plateformes de stockage/broyage/compostage de déchets verts pour les professionnels (agriculteurs, pépiniéristes, horticulteurs, paysagistes, etc.)	individuels vendus par les syndicats de traitement des ordures ménagères Tonnage des déchets verts en déchetterie Tonnage co-composté à Passins Nombre de plateformes de compostages pour les professionnels		compostage et la sensibilisation des cantines scolaires notamment. Lo Parvi a intégré le comité de pilotage du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire porté par le Sictom. St Chef : 200 m ³ provenant uniquement des tailles et pelouses municipales stockées sur une ancienne décharge stabilisée et clôturée. Broyage une fois par an. Utilisation prévue en compost sur les espaces verts municipaux. Sermérieu : organise cinq semaines de broyage dans l'année pour les tailles et déchets verts d'égagement de la commune et les branchages des habitants qui le souhaitent, prioritairement pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer en déchetterie. Stockage une semaine avant chaque opération, utilisation du broyeur professionnel mutualisé du SICTOM puis distribution du broyat aux habitants et utilisation en paillage sur les espaces verts municipaux. Cessieu : stockage des tailles et déchets verts d'égagement de la commune sur une plateforme dédiée, broyage avec le broyeur du SICTOM (partenariat avec le syndicat pour la mise à disposition d'un broyeur, en contrepartie la commune effectue les prêts de la machine aux habitants), mélange avec les restes alimentaires de la cantine puis compostage. Distribution une fois par an du compost aux Cessieutois.	pour inciter les communes à créer des plates formes de compostage en lien avec les entreprises d'espaces verts et des agriculteurs. Rencontre de la commune de Creys-Mépieu (avec l'entreprise Vacher) et de la commune des Avenières pour la création de plateformes de compostage de déchets verts.	création. Le SICTOM réalisé une banque de supports de communication sur la gestion et la réduction des déchets à l'attention des communes et communautés de communes http://www.sictom-morestel.com/sictom/les-documents-a-telecharger/
						125) Créer une collaboration avec le SMND pour améliorer le traitement des déchets verts et le compostage.	RAS	RAS	RAS

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
						126) Accompagner la CCBD dans une politique d'aide à la création de plateforme de compostage pour les professionnels.	Ce travail se fait au final avec le SICTOM de Morestel dans le cadre d'un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire qui réunit tous les partenaires. L'expérience de St Chef a fait l'objet d'une démonstration et d'une couverture presse. Un groupe issu du COTEC travaille sur la réalisation d'une plaquette technique à destination des décideurs qui devrait être diffusée en 2019.	Réalisation d'une plaquette d'information pour inciter les communes à créer des plates formes de compostage en lien avec les entreprises d'espaces verts et des agriculteurs. Rencontre de la commune de Creys-Mépieu (avec l'entreprise Vacher) et de la commune des Avenières pour la création de plateformes de compostage de déchets verts.	La plateforme de Creys-Mépieu est en cours de création. Suite à notre intervention une plateforme a été réalisée à Optevoz par la nouvelle Municipalité à la place de l'ancienne décharge communale.
						127) Assurer une veille écologique pour lutter contre les feux de jardin.	RAS	L'information est faite par la Préfecture auprès des communes.	RAS
		F37) Lutter contre les décharges sauvages et réhabiliter d'anciennes décharges.	Lo Parvi a réalisé une carte des anciennes décharges (communales et sauvages) de l'Isle Crémieu. Cette carte a été transmise à différents partenaires, elle est régulièrement actualisée. De nombreuses décharges sauvages sont répertoriées chaque année notamment par la commission veille écologique de Lo Parvi et les employés municipaux. La Frapna a créé un site internet « sentinelles de l'environnement » qui permet également de faire remonter des informations intéressantes. La Frapna a également édité une plaquette spécifique sur les décharges sauvages. Les communes maintiennent un effort important de nettoyage. Les décharges chez les particuliers « marginaux » demeurent un problème car la police et la justice ne suivent pas toujours... Une décharge sauvage située sur Siccieu a pollué durant plusieurs années la principale ressource en eau du SIEPC. Elle a été nettoyée en 2017. La décharge communale de la Tour du Pin a été nettoyée en 2017 par l'entreprise Véolia dans le cadre de mesures compensatoires zones humides.	75 % des décharges sauvages répertoriées nettoyées de leurs déchets. Carte des décharges à jour et utilisée dans les documents d'urbanisme. 2 anciennes décharges communales nettoyées et réhabilitées.	Nombre de décharges sauvages Nombre de décharges nettoyées	128) Assurer une veille écologique avec l'aide des adhérents de Lo Parvi pour repérer la présence de décharges sauvages et les signaler aux autorités compétentes.	Une décharge sauvage a été signalée sur Arandon (toujours pas réglée) et 2 sur Savin (nettoyées rapidement par la Municipalité). Il reste des déchets également à nettoyer sur l'ancienne décharge de Courtenay. 1 décharge sauvage dans l'étang Barral (RNR des étangs de Mépieu) rapidement nettoyée par Lo Parvi.	Les petites décharges sauvages signalées sur le site « sentinelles de la nature » sont traitées au fil de l'eau par les communes (St Savin, Vertrieu, etc.). Une grosse décharge sauvage a été mise en évidence sur la commune de Porcieu-Amblagnieu. Le propriétaire du terrain a été convoqué en mairie avec Lo Parvi, le chemin d'accès barré. Le site n'est pas encore nettoyé.	Les petites décharges sauvages signalées sur le site « sentinelles de la nature » sont traitées au fil de l'eau par les communes (Soleymieu, Hières sur Amby, St Romain de Jalionas, Villette d'Anthon, St Savin, Siccieu, Chavanoz, les Abrets, St Baudille de la Tour, Bouvesse-Quirieu, Ruy-Montceau, Porcieu, St Marcel Bel Accueil, Crémieu, La Tour du Pin, etc.). Une plainte a été déposée par la société Vicat pour une décharge sauvage sur ses terrains, une autre par la commune à Siccieu et une autre par la commune à St Hilaire de Brens. La commune de Sermérieu a fermé physiquement (et par arrêté) un accès à un chemin qui était utilisé pour créer des décharges sauvages.
						129) Mettre en place des formations pour les adhérents de Lo Parvi afin de devenir des sentinelles de l'environnement.	Formation en cours des bénévoles de la commission veille écologique.	Formation permanente des bénévoles de la commission veille écologique. L'ensemble des atteintes à l'environnement suivi par Lo Parvi sont en cours d'intégration sur le site internet « sentinelles de la nature » géré par FNE.	L'ensemble des atteintes à l'environnement suivi par Lo Parvi ont été intégrées sur le site internet « sentinelles de la nature » géré par FNE. La formation prévue pour les journées de la nature a dû être abandonnée à cause de la crise Covid19. 3 adhérents ont rejoint l'équipe des sentinelles et

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
									signalent régulièrement des infractions.
						130) Inciter les acteurs du territoire (SMABB, CCBD) à compléter la carte des anciennes décharges.	Le SMABB a recruté un stagiaire pour réaliser une enquête auprès des municipalités du bassin versant de la Bourbre pour connaître l'emplacement de toutes les anciennes décharges situées en zones humides. La CCBD a lancé un complément d'enquête à partir de la carte des décharges de Lo Parvi.	Les cartes sont désormais à jour.	RAS.
						131) Tenir à jour la carte des anciennes décharges du Nord-Isère et la faire connaître (élus, documents d'urbanisme, bureaux d'études).	Lo Parvi a diffusé sa carte au SMABB et à la CCBD.	Les cartes sont désormais à jour et connus du SMABB et de la CCBD. Un article sur ce sujet est paru dans le Dauphiné libéré le 15/11/2019.	RAS
						132) Monter des opérations de nettoyage de décharges sauvages avec différents partenaires (géocacheurs, élus, chasseurs, pêcheurs, APN, etc.).	1 décharge sur la Bourbre s'est formée avec des embâcles au niveau de Pont De Chérury. Lo Parvi a alerté le SMABB qui a monté une opération de nettoyage avec la commune et les pêcheurs.	La CCBD a lancé un appel à projets auprès des communes de son territoire pour nettoyer des décharges. La commune de Sermérieu a procédé au nettoyage d'un dépôt sauvage ancien chez un particulier dans une zone humide.	Voir avec Loïc ce qui a été fait cette année, Frontonas et ?
						133) Proposer aux pétitionnaires et élus le nettoyage d'anciennes décharges dans le cadre de mesures compensatoires.	Un projet de nettoyage de décharge à St Chef (marais de Crucilleux) est pointé en mesure compensatoire potentielle.	Un article sur ce sujet est paru dans le Dauphiné libéré le 15/11/2019.	RAS
						134) Sensibiliser les procureurs aux problèmes des décharges sauvages.	RAS	RAS	RAS
						135) Diffuser des guides techniques et juridiques aux élus pour lutter contre les décharges sauvages.	La brochure de la Frapna sur les décharges sauvages a été diffusée par Lo Parvi aux communes en version informatique.	La brochure a été envoyée aux communes de Porcieu-Amblagnieu et de Sermérieu.	Le SICTOM réalisé une banque de supports de communication sur la gestion et la réduction des déchets à l'attention des communes et communautés de communes http://www.sictom-morestel.com/sictom/les-documents-a-telecharger/
		F38) Lutter contre l'abandon des déchets toxiques dans la nature et accompagner l'implantation de centres de récupération de déchets dangereux.	Un maillage de déchetteries couvre le territoire et récupère beaucoup de déchets dangereux. On retrouve cependant des déchets dangereux en périphérie des déchetteries quand les personnes viennent en dehors des horaires d'ouverture....	Création d'une filière de récupération de l'amiante facilement accessible pour les particuliers Nettoyage de toutes les décharges de	Nombre de décharges sauvages de plaques d'amiante Nombre de décharges (et ou volume)	136) Assurer une veille écologique avec l'aide des adhérents de Lo Parvi pour repérer la présence de décharges sauvages de déchets toxiques, de dépôts de VHU et les signaler aux autorités compétentes.	Deux dépôts de VHU signalés à la DREAL.	L'information transite maintenant via « les sentinelles de la nature ».	Relance du dossier de VHU de Ste Blandine avec FNE.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
			Les plaques en fibrociments contenant de l'amiante dispersées chez les particuliers restent un problème important. Elles ne sont pas acceptées en déchetterie et sont régulièrement abandonnées dans la nature. Un recensement des sites pollués par les PCB a été réalisé par les services de l'Etat. Plusieurs secteurs (Bourbre/Rhône en aval de Sault-Brenaz principalement) demeurent fortement pollués (dans les sédiments). Un stand de tir (le Rondeau) pollue avec des billes de plomb les sols agricoles sur St Chef. Plusieurs dépôts de pneus connus sur le territoire (origine agricole, garages ?). Plusieurs garages stations-services ont cessé leur activité sans nécessairement se mettre en règle sur la décontamination des cuves d'hydrocarbure. Quelques particuliers (et/ou garages) stockent des véhicules hors d'usage (VHU) dans des conditions non satisfaisantes. La DREAL contrôle et verbalise les infractions signalées par Lo Parvi, cependant la limite réglementaire est élevée et plusieurs dépôts sont juste « limites ». Une friche industrielle privée est située à Arandon-Passins à proximité de l'ENS de la Save . Elle a fait l'objet d'un contentieux et d'un premier nettoyage (pneus et fûts toxiques) mais d'autres polluants demeurent (sols et bâtiments).	pneus et valorisation énergétique Utilisation de grenailles sans plomb dans le stand de tir de Rondeau 5 dépôts de VHU nettoyés 5 stations-services mises aux normes	de pneus nettoyées Arrêté interdisant l'utilisation du plomb au stand de tir du rondeau Nombre de dépôts de VHU en infraction Nombre d'anciennes stations-services mises aux normes	137) Monter des opérations de nettoyage de décharges de pneus avec différents partenaires (agriculteurs, élus.). 138) Demander aux autorités l'interdiction de l'utilisation des grenailles au plomb dans le stand de tir du Rondeau à St Chef. 139) Réaliser une carte des anciennes stations-services sur le territoire. 140) Alerter l'administration et les élus sur le risque de pollution lié aux anciennes stations-services. 141) Obtenir la création d'une filière « amiante » pour les particuliers.	LA CCBD a monté une opération de nettoyage d'une décharge de pneus à Soleymieu à laquelle a participé Lo Parvi. Pollution signalée par Lo Parvi à France Info dans le cadre de sa campagne de recherche de pollutions en France. RAS RAS Lo Parvi a alerté le SICTOM sur cet enjeu. Un travail reste à faire avec les professionnels qui récupèrent l'amiante afin de faciliter la démarche des particuliers. Problème des tôles en « fibrociment » toujours d'actualité.	Rapprochement avec la chambre d'agriculture pour essayer de monter une opération en 2020. RAS RAS Lo Parvi a fait remonter cette préoccupation à la Frapna qui en a parlé à la DREAL lors de son point annuel. RAS	RAS RAS RAS RAS, on continue à trouver des tôles en « fibrociment » dans les décharges sauvages...
		F39) Veiller à l'utilisation des matériaux recyclés dans les chantiers de BTP	La filière du BTP est organisée pour récupérer et recycler de nombreux matériaux (environ 20% de matériaux recyclés). La réglementation sur les ISDI a évolué (elles sont devenues des ICPE) et la DREAL avec l'aide de Lo Parvi a mené une opération d'information et mise aux normes des installations existantes. Un gros volume de mâchefers issu de l'incinérateur de Bourgoin-Jallieu est produit chaque année. La réglementation prévoit son utilisation en TP dans certaines conditions. Celles-ci ne sont pas toujours respectées et les	35 % de matériaux recyclés utilisés sur les chantiers de BTP Aucune ISDI en infraction Pas de mâchefers utilisés en dehors des conditions strictes prévues par la réglementation	Pourcentage de matériaux recyclés utilisés dans la filière BTP pour le Nord-Isère Nombre d'ISDI	142) Surveiller l'utilisation des mâchefers sur les chantiers de BTP. 143) Réaliser une veille technologique sur le recyclage des matériaux (bétons, enrobés, stériles d'exploitations, etc.). 144) Promouvoir les matériaux recyclés auprès des donneurs d'ordre pour les chantiers de BTP (CCTP, chantiers témoins, etc.). 145) Accompagner le projet Lyon-Turin pour veiller au recyclage des matériaux issus notamment des tunnels.	RAS RAS RAS RAS	RAS RAS Consignes de recyclage prévues dans le schéma départemental du BTP et dans le schéma régional des carrières et matériaux. Le percement du tunnel transfrontalier a commencé (10 km réalisé). Les matériaux sont triés sur des plateformes et réutilisés en grande	RAS RAS RAS Relance de l'administration, de la commune de St Savin et d'entreprise Xella pour le rebouchage de la carrière avec les matériaux des

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
			contrôles difficiles. Une nouvelle installation permet une meilleure récupération des métaux contenus dans les mâchefers (particules supérieures à 2mm).					majorité (70% environ). Le reste part à l'enfouissement dans des carrières en Savoie et dans l'Ain (par train). Les tunnels de St Savin ne seraient pas prévus avant 20/30 ans.	tunnels.
						146) Assurer une veille écologique sur les ISDI.	Trois ISDI (les Avenières, Salagnon et Parmilieu) illégales signalées à la DREAL.	Une ISDI (Les Avenières) illégale signalée à la DREAL, dossier de régularisation en cours. L'ISDI de Parmilieu a été nettoyée.	Participation à l'enquête publique sur l'ISDI de Sermérieu (changement de régime car arrêt de l'activité carrières). Le réaménagement du site sera encadré par un écologue pour veiller aux espèces rares et protégées.
						147) Rappeler la réglementation ISDI aux élus.	Information réalisée auprès des communes par la CCBD.	Rappel fait au maire de Parmilieu et au maire de Leyrieu.	RAS.
		F40) Réduire la pollution lumineuse.	La Frapna Isère a réalisé un travail important sur cette thématique. Une campagne de sensibilisation des élus et du grand public a lieu chaque année. Lo Parvi a relayé cette campagne. Quelques communes font un effort dans ce domaine. La CCPC avait pris la compétence « éclairage public » mais elle a été abandonnée lors de la fusion/création de la CCBD.	5 communes engagées dans la réduction de la pollution lumineuse	Nombre de communes ayant réduit sa pollution lumineuse	148) Relayer la campagne d'information de la FRAPNA sur la pollution lumineuse auprès des collectivités territoriales et du grand public.	La Frapna a lancé un projet de sensibilisation à la trame noire dans le cadre du contrat vert et bleu porté par le SMABB. Une action de sensibilisation s'est déroulée sur la commune de St Chef.	La Frapna a lancé un projet de sensibilisation à la trame noire dans le cadre du contrat vert et bleu porté par le SMABB. Une action de sensibilisation s'est déroulée sur la CAPI. Lo Parvi a réalisé une enquête auprès des communes pour connaître leurs actions sur l'éclairage public (extinction totale, partielle, réduction, équipements).	Échange avec la commune de St Chef sur son projet d'extinction de l'éclairage public. Modification des conditions d'éclairage du stade de foot de Villemoirieu.
						149) Accompagner la commune de la Balme les Grottes pour diminuer la pollution lumineuse sur l'ENS des coteaux de St Roch.	RAS	RAS	RAS
		F41) Participer à l'encadrement et au contrôle de la pratique des engins de loisirs motorisés.	Le territoire a longtemps été l'objet du développement des loisirs motorisés (motos/quads /4X4) et véhicules nautiques sur le Rhône. Plusieurs pelouses sableuses et autres sites naturels ont été dégradés et ont dû être protégés physiquement par des clôtures. La police de l'environnement a verbalisé de nombreux contrevenants. Plusieurs maires ont pris des arrêtés municipaux pour interdire certains chemins aux véhicules à moteur. Une signalétique a été mise en place dans la RNN du Haut Rhône ainsi que des contrôles de police. 2 salariés de Lo Parvi sont assermentés pour dresser procès-verbal. Un terrain de motocross agréé	Absence de véhicules nautiques en infraction dans la RNN du Haut Rhône Absence de milieux naturels dégradés par des véhicules motorisés	Nombre de communes réglementant la circulation des engins motorisés Nombre d'infractions verbalisées par la police de l'environnement	150) Inciter les communes à réglementer la pratique des engins de loisirs motorisés chaque fois que nécessaire. 151) Participer aux contrôles de police de l'environnement avec les autres agents dans le cadre de la Mission Interservices de l'Environnement. 152) Inciter les adhérents de Lo Parvi à signaler les secteurs dégradés par des activités de motocross.	Réglementation envoyée à la commune de Chimilin à sa demande et projet d'arrêté municipal. 1 mission de police effectuée avec l'ONCFS. Un article paru dans la circulaire de Lo Parvi en juin 2018.	La clôture mise en place par le Département sur les communaux de Thuile (ENS de la Save sur St Victor de Morestel) a réglé un problème majeur de motocross. 1 mission de police effectuée avec l'ONCFS sur St Hilaire de Brens. RAS	Les communes de St Sorlin de Morestel et Anthon ont pris des arrêtés pour limiter la circulation des engins motorisés. Pas de mission conjointe cette année. RAS

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
			existe à Bouvesse-Quirieu. Un terrain de 4X4 est utilisé chaque année pour une manifestation à Montalieu-Vercieu. Deux terrains de motocross privés existent sur le territoire (Siccieu et St Hilaire de Brens).						
		F42) Animer un réseau de veille écologique sur le territoire	Lo Parvi possède une commission veille écologique qui se réunit mensuellement et traite de nombreux problèmes. Lo Parvi est en lien avec le réseau de veille écologique (REVE) mis en place par la FRAPNA. Lo Parvi travaille avec les acteurs du territoire pour assurer sa mission de veille écologique.	Une commission veille écologique étoffée (10 membres), performante et réactive, avec des correspondants locaux dans les communes.	Nombre de réunions de la commission veille écologique Nombre d'affaires traitées par an	153) Assurer une réunion mensuelle de la commission veille écologique. 154) Tenir à jour le tableau de bord de la veille écologique sur le territoire. 155) Participer au réseau REVE de la FRAPNA. 156) Mobiliser les adhérents de Lo Parvi pour faire remonter des informations à la commission veille écologique. 157) Faire connaître largement le site internet des « sentinelles de l'environnement ».	La commission s'est réunie à 10 reprises Le tableau est tenu à jour Lo Parvi a rencontré la FRAPNA pour améliorer le dispositif « sentinelles de l'environnement ». RAS	La commission s'est réunie à 10 reprises Le tableau est tenu à jour et comporte maintenant la référence aux signalements « sentinelles pour la nature ». Intégration des données du tableau de Lo Parvi sur le site « sentinelles de la nature ». Un article dans la circulaire de décembre.	La commission s'est réunie à 8 reprises malgré le confinement (plusieurs réunions téléphoniques) Le tableau est tenu à jour et comporte la référence aux signalements « sentinelles pour la nature ». Échanges réguliers avec le réseau sentinelles de la nature de FNE. RAS
-Biodiversité, -fonctionnalité.	G) Promouvoir une gestion forestière favorable à la biodiversité.	G43) Développer les bonnes pratiques d'exploitations forestières.	Un ilot FRENE chez un particulier à Morestel. Un plan de gestion forestier dans la RNR des étangs de Mépieu (avec des secteurs de vieillissement, un secteur en libre évolution, le maintien du bois mort sur pied et au sol, des arbres à cavités, des îlots de senescence, le débardage à cheval, absence de feu, etc.). Plusieurs boisements en libre évolution sur Arandon-Passins et Courtenay dans le cadre de mesures compensatoires forestières liées aux carrières PERRIN et FAVIER sur Arandon-Passins/Courtenay. Le plan de gestion sur le secteur de la Laurentière dans l'ENS de la Save (la commission forêt a réalisé un travail important de repérage des habitats forestiers et arbres gîtes) prévoit le maintien des arbres à cavités et du bois mort	Trois ilots FRENE sur des parcelles communales Un secteur en libre évolution (à minima 10% de la surface forestière) dans chacun des ENS abritant un boisement supérieur à 5 ha Un plan de gestion de la forêt alluviale dans la RNN du Haut Rhône avec des secteurs en libre évolution et le développement des bonnes pratiques forestières Poursuite du plan de gestion forestier dans la RNR des étangs de Mépieu	Surface forestière en libre évolution Nombre et surface des boisements conventionnés « FRENE » Plan de gestion de la RNN du haut Rhône rédigé Bilan forestier annuel de la RNR des étangs de Mépieu Nombre de communes rencontrées	158) Cartographier les surfaces forestières en libre évolution (ENS, FRENE, RNR, RNN, mesures compensatoires, etc.). 159) Poursuivre le plan de gestion forestier sur la RNR des étangs de Mépieu. 160) Veiller à la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion forestière dans les ENS.	RAS Les ilots de senescence sont en place. Un inventaire (état 0) des coléoptères forestiers a été réalisé par un entomologiste afin de pouvoir mettre en place un suivi à long terme. Un plan de gestion des boisements est en œuvre sur l'ENS de Save (secteur Laurentière notamment).	Les surfaces forestières concernées par des mesures compensatoires sont désormais cartographiées par la DREAL et mises à disposition sur le Géoportail. Le plan de gestion forestier se poursuit. 20 nichoirs à chiroptères ont été posés dans le bois de Champdieu. Un plan de gestion des boisements est en œuvre sur l'ENS de Save (secteur Laurentière notamment). Une plaquette a été réalisée pour sensibiliser les bucherons aux bonnes pratiques lors des coupes de bois sur l'ENS de la Balme les Grottes.	Nous avons signalé à la DREAL une erreur de positionnement dans le Géoportail de mesures compensatoires des carrières Perrin sur Creys-Mépieu. Le plan de gestion forestier se poursuit. Le plan de gestion des boisements est en œuvre sur l'ENS de Save (secteur Laurentière notamment).

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
			(au sol et sur pied). Plusieurs boisements en libre évolution dans les ENS départementaux de la Save et de l'étang de Lemps. Plusieurs boisements en libre évolution sur des ENS locaux (La Balme Les Grottes, Charrette, étang de Marsa, tourbière de Charamel, Hieres sur Amby, etc.). Partenariat avec l'ONF, Valfor, REFORA sur la promotion des bonnes pratiques forestières.	Partenariat maintenu avec REFORA, ONF et Valfor 15 communes rencontrées et sensibilisées aux bonnes pratiques de gestion forestière.		161) Rencontrer des élus communaux pour promouvoir les bonnes pratiques de gestion forestière.	Travail avec les élus d'Arandon-Passins et l'ONF sur le plan d'aménagement forestier et le règlement d'affouage. Rencontre des élus de Courtenay et Siccieu-St Julien et Carisieu et l'ONF pour travailler sur les bonnes pratiques de gestion forestière. Rédaction d'un modèle de règlement d'affouage à proposer aux communes.	Poursuite du travail sur Courtenay et Arandon-Passins.	Le travail avec les communes a été interrompu (Covid 19 et élections).
		G44) Obtenir la conversion de boisements en futaie et taillis sous futaie.	Un plan de gestion forestier dans la RNR des étangs de Mépieu avec la reconversion d'une partie du taillis du bois de Champdieu en taillis sous futaie (procédé ProSylva). Un boisement en reconversion en TSF sur Arandon-Passins dans le cadre de mesures compensatoires forestières liées aux carrières PERRIN. Un plan de gestion forestier en cours de rédaction sur le secteur de la Laurentière dans l'ENS de la Save pour produire du bois d'œuvre de futaie.	3 propriétaires privés intégrant la reconversion de leurs boisements en TSF dans leur plan simple de gestion forestière. Au moins 25 % de la surface forestière des espaces naturels protégés convertis en taillis sous futaie ou futaie Partenariat maintenu avec Valfor et coopération avec l'association (syndicale) libre de gestion forestière du Nord - Isère»	Surface forestière en taillis sous futaie Bilan forestier annuel de la RNR des étangs de Mépieu Nombre de réunions avec Valfor et l'association (syndicale) libre de gestion forestière	162) Cartographier les surfaces forestières en reconversion en taillis sous futaie/futaie. 163) Poursuivre le plan de gestion forestier sur la RNR des étangs de Mépieu.	RAS Les coupes d'éclaircies prévues en 2018 ont été réalisées avec débardage à cheval. La cartographie des travaux est actualisée. Le programme d'éclaircie 2019 a été marqué sur le terrain.	RAS Les coupes d'éclaircies prévues en 2019 ont été réalisées avec débardage à cheval. La cartographie des travaux est actualisée. Le programme d'éclaircie 2020 a été marqué sur le terrain.	RAS Les coupes d'éclaircies prévues en 2020 ont été réalisées avec débardage à cheval. La cartographie des travaux est actualisée. Le programme d'éclaircie 2021 a été marqué sur le terrain.
						164) Veiller à la mise en œuvre de la reconversion en futaie et TSF des boisements dans les ENS.	RAS	Une plaquette a été réalisée pour sensibiliser les propriétaires forestiers sur l'ENS de la Balme les Grottes.	RAS
						165) Veiller à la mise en œuvre de la reconversion en futaie et TSF des boisements dans la RNN du Haut Rhône français.	Plan de gestion en cours d'écriture. Dans le cadre des mesures compensatoires d'Aoste la peupleraie communale va être transformée en forêt alluviale spontanée pour remplacer progressivement les peupliers sans perdre l'ambiance boisée.	Plan de gestion en cours d'écriture.	Plan de gestion en cours d'écriture.
						166) Rencontrer des propriétaires forestiers pour promouvoir la conversion des taillis en TSF et futaies.	Travail effectué avec un propriétaire sur Passins afin d'améliorer la gestion du taillis (châtaigner/robinier) pour conversion en taillis sous futaie (chênes/frênes) dans le cadre de la mise en place d'un plan simple de gestion sur 6 ha.	Une plaquette a été réalisée pour sensibiliser les propriétaires forestiers sur l'ENS de la Balme les Grottes.	Une sortie animée avec Valfor à St Hilaire de Brens pour sensibiliser les propriétaires et le grand public.
						167) Organiser des rencontres régulières avec Valfor et l'association (syndicale) libre de gestion forestière.	Une rencontre a été programmée.	Participation à l'assemblée générale de Valfor et à deux sorties. Organisation commune de la soirée théâtre/débat forêt.	Organisation commune d'une sortie dans le cadre des journées de la nature (voir ci-dessus)

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
		G45) Limiter l'ennérisement et les plantations de peupliers.	Coupe de deux plantations de peupliers sur l'ENS de la Save (Peysse et Laurentière) et retour à la forêt spontanée. Travaux en cours de coupe de la peupleraie communale d'Aoste et remplacement par une forêt alluviale dans le cadre de mesures compensatoires zones humides. Remplacement de deux peupleraies par des prairies humides dans l'ENS du marais de la Tour. Non remplacement de certaines peupleraies communales situées dans la RN du haut Rhône aux Avenières. Replantations de peupleraies constituées de peupliers noirs autochtones sur les Avenières et Brégnier-Cordon dans le cadre d'un programme national. Argumentaire auprès de la DDT pour refuser la plantation de résineux dans l'Isle Crémieu dans le cadre du renouvellement de Plan Simples de Gestion. Intervention dans le règlement de semis et boisements des Avenières pour limiter fortement les possibilités d'ennérisement et de plantation de peupliers. Un règlement est en cours de rédaction sur les communes de Vignieu et St Chef.	Surfaces de plantations de peupliers et conifères constantes (ou inférieures) par rapport à l'inventaire forestier de 2012 réalisé par Lo Parvi. Règlements de semis et boisements comportant des limitations strictes des possibilités de plantations de résineux et de peupliers (interdit dans les marais et bord des cours d'eau notamment). Réduction de la surface des peupleraies de « clones » euraméricains dans la RNN du Haut Rhône français.	Surface totale de peupleraies Nombre de règlements de semis et boisements Surface de peupleraie en peuplier noir autochtone	168) Participer aux commissions et aux sous commissions des communes qui établissent « un règlement de semis et boisement en tant que « personnes qualifiées pour la protection de la nature ». 169) Promouvoir le remplacement des peupleraies par la plantation de feuillus autochtones (et /ou le retour forestier spontané) ou la mise en place de prairies humides. 170) Suivre les travaux de reconversion de la peupleraie communale d'Aoste. 171) Participer à la rédaction du plan de gestion et au comité consultatif de la RNN du Haut Rhône.	Participation à la commission de travail sur St Chef et Vignieu. Le règlement de semis et boisement a été adopté. Rencontre de la commune de Janneyrias et de l'ONF pour modifier l'aménagement forestier actuel du marais de la Léchère (plantation de peupliers et autres espèces allochtones) afin de favoriser la zone humide et les nombreuses plantes rares et protégées apparues dans les ornières de l'exploitation sylvicole... Etude pour faire rentrer ce site dans les mesures compensatoires forestières et zones humides du plan départemental de l'ONF. Visite des commissions aménagement du territoire et veille écologique sur le chantier des mesures compensatoires avec le conservateur de la RN du Haut Rhône français qui a supervisé les travaux. La peupleraie communale va être transformée en forêt alluviale spontanée pour remplacer progressivement les peupliers sans perdre l'ambiance boisée. Plan de gestion en cours de rédaction par le SHR, Lo Parvi a participé au comité consultatif de la RN.	Pas de sollicitation cette année. Nouvelle rencontre avec l'ONF et la commune de Janneyrias. Suivi assuré le SHR.	Pas de sollicitation cette année. Colloque « peupliers » annulé à cause de la crise Covid19. Travail avec la commune de Trept et l'ONF pour éclaircir la plantation de douglas de l'ENS des communaux et favoriser le retour des feuillus. Suivi assuré par le SHR.
						Plan de gestion en cours de rédaction par le SHR, Lo Parvi a participé au comité consultatif de la RN.	Plan de gestion en cours de rédaction par le SHR, Lo Parvi a participé au comité consultatif de la RN.	Plan de gestion en cours de rédaction par le SHR.	

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020	
-Biodiversité, -lutte contre les pollutions, -trame verte, -éco-responsabilité individuelle.	H) Favoriser une gestion raisonnée des jardins et espaces verts.	H46) Promouvoir la gestion « raisonnée » des espaces verts (selon le concept développé par l'association botanique Gentiana).	Les communes d'Annoisin-Chatelans, de Janneyrias, la communauté de communes des Vallons de la Tour et 8 communes de ce secteur (Cessieu, Rochetoirin, Dolomieu, la Chapelle de la Tour, St Didier de la Tour, Le Passage, La Tour du Pin, Faverges de la Tour) ont signé la charte zéro pesticide (animée par Fredon/Frapna au niveau régional et localement par le SMABB). Lo Parvi est intervenu au côté de la CCIC pour conseiller la mairie de Frontonas sur la gestion différenciée d'un espace vert communal. Une réunion publique sur Dolomieu pour accompagner la gestion raisonnée. Nouvelle réglementation nationale en application sur l'interdiction d'utilisation des pesticides par les collectivités.	Application intégrale de la réglementation « zéro pesticide ». Chaque commune a établi un plan de gestion de ses espaces verts	Nombre de communes en infraction Nombre de plans de gestion communaux	172) Demander aux adhérents de Lo Parvi d'assurer une veille écologique pour vérifier l'absence d'utilisation des pesticides par les collectivités.	RAS	RAS	La commune de St Chef à supprimé tous ses anciens stocks de pesticides.	
		H47) Promouvoir la gestion extensive des bords de route et chemins.	Le département a instauré depuis de nombreuses années la fauche tardive des bords de routes départementales. Seule la communauté de communes de l'Isle Crémieu avait la compétence voiries et a mis en place une gestion extensive des bords de route. La CCIC a signé la charte de non utilisation de pesticides et a réalisé un suivi des espèces végétales exotiques envahissantes. Depuis la fusion des intercommunalités, les communes de la CCBD ont repris chacune en cours d'année leur compétence voiries. La nouvelle réglementation sur l'interdiction d'utilisation des pesticides par les collectivités est en application depuis 2017.	100 % des bords de routes départementales et 50% des bords de routes et chemins communaux fauchés/broyés tardivement (bandes situées en dehors des 2 m du bord de voirie, et zones dangereuse pour la visibilité : virages, carrefours). 50 arbres fruitiers plantés le long des voies vertes	Mode de gestion des bords de routes et chemins dans chaque commune	173) Diffuser la documentation produite par Gentiana sur la gestion « raisonnée » auprès des collectivités. 174) Inciter les communes à créer des nouveaux espaces verts 175) Créer un espace dédié à la gestion raisonnée sur le site internet de Lo Parvi pour sensibiliser le grand public. 176) Diffuser de la documentation sur la gestion des espèces introduites envahissantes.	RAS RAS RAS Documentation envoyée aux techniciens partenaires de Lo Parvi (collectivités locales, syndicats, administrations). L'Agence Française de Biodiversité (AFB) et l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) viennent de créer un pôle ressource sur ce sujet. Parution d'un article dans la revue de Lo Parvi sur l'état des connaissances des espèces introduites envahissantes dans l'Isle Crémieu.	RAS RAS RAS Envoi d'informations aux collectivités en charge de la GEMAPI (CCBD et SMABB)	RAS RAS RAS Dans le cadre du contrat unique de la Bourbre portée par le SMABB, le CEN Isère a réalisé une formation pour les agents des collectivités locale.	
							177) Communiquer auprès des communes sur l'intérêt de la fauche tardive des bords de routes et chemins.	RAS	RAS	RAS
							178) Créer un espace dédié à la fauche tardive des bords de routes et chemins sur le site internet	RAS	RAS	RAS

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
						de Lo Parvi pour sensibiliser le grand public.			
						179) Inciter les collectivités à planter des arbres fruitiers au bord des routes, chemins, cheminements doux.	Une proposition a été faite à la CCBD de planter des arbres fruitiers le long de la ViaRhôna.	RAS	RAS
		H48) Promouvoir le concept de « refuges » pour la faune et la flore sauvages dans les jardins (type refuges de la Ligue pour la Protection des Oiseaux -LPO).	Lo Parvi a initié plusieurs ateliers de fabrication d'hôtels à insectes, de nichoirs, de mangeoires et de visites de jardins aménagés pour les adhérents. Lo Parvi a participé à des stands et discussions pour promouvoir les refuges à insectes (Montalieu, St Savin). Un feuillet de sensibilisation a été réalisé.	20 nouveaux refuges créés.	Nombre et emplacement des nouveaux refuges	180) Réaliser des ateliers de fabrication de nichoirs pour la faune sauvage.	1 atelier pour les oiseaux et 2 ateliers pour les insectes ont été réalisés.	1 atelier pour les oiseaux et 1 atelier pour les insectes ont été réalisés.	Les ateliers n'ont pas pu être réalisés cette année à cause de la crise sanitaire Covid 19.
		H49) Promouvoir le jardinage biologique.	Lo Parvi a proposé quelques sorties de découvertes de jardins biologiques chez des adhérents. Lo Parvi a acheté et mis à disposition de ses adhérents un broyeur de végétaux. Transfert intégral du broyeur de Lo Parvi au Sictom de Morestel qui a pris entièrement le relais de Lo Parvi pour le prêt aux particuliers. Le SICTOM de Morestel prête trois broyeurs aux particuliers et collectivités. Le Sictom a subventionné l'achat de broyeurs individuels pour les particuliers (25% du prix d'achat). Le SICTOM réalise un gros travail de communication pour la mise en place du compostage individuel et son utilisation dans les jardins. La réglementation d'utilisation des pesticides prévoit l'arrêt de leur utilisation par les particuliers en 2019.	Poursuite et amélioration du travail du SICTOM de Morestel Reprise par le SMND de la politique de compostage et de diminution du volume des déchets verts par broyage pour les particuliers 100 % des adhérents de Lo Parvi possédant un jardin convertis au jardinage biologique	Liste des adhérents de Lo Parvi possédant un jardin bio Nombre d'heures de fonctionnement des broyeurs Nombre de composteurs individuels vendus par les syndicats de traitement des OM	181) Réaliser une enquête auprès des adhérents de Lo Parvi sur la mise en place sur leur terrain de refuges à faune et flore sauvage. 182) Créer un espace dédié aux refuges, pour la faune et la flore sauvages des jardins, sur le site internet de Lo Parvi afin de sensibiliser le grand public.	RAS RAS	RAS RAS	RAS RAS
						183) Réaliser et diffuser une plaquette d'information sur les refuges à faune lors des stands de Lo Parvi.	Une plaquette a été réalisée mais pas encore diffusée.	Une plaquette a été réalisée mais pas encore diffusée.	RAS (très peu de stands cause Covid 19).
						184) Poursuivre la collaboration avec le SICTOM de Morestel pour améliorer le traitement des déchets verts et le compostage.	Le Sictom continue ses prêts de broyeurs (particuliers et collectivités) et les subventions à l'achat de broyeurs. Le Sictom poursuit son travail sur le compostage et la sensibilisation des cantines scolaires notamment. Lo Parvi a intégré le comité de pilotage du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire porté par le Sictom.	Fonctionnement du SICTOM idem qu'en 2018. Réalisation d'une plaquette d'information pour inciter les communes à créer des plates formes de compostage en lien avec les entreprises d'espaces verts et des agriculteurs. Rencontre de la commune de Creys-Mépieu (avec l'entreprise Vacher) et de la commune des Avenièrès pour la création de plateformes de compostage de déchets verts.	Poursuite du travail du SICTOM ainsi que des communes de St Chef, Sermérieu et Cessieu pour réduire les déchets verts. La plateforme de Creys-Mépieu est en cours de création. Le SICTOM a réalisé une banque de supports de communication sur la gestion et la réduction des déchets à l'attention des communes et communautés de communes http://www.sictom-morestel.com/sictom/les-documents-a-telecharger/
						185) Créer une collaboration avec le SMND pour améliorer le traitement des déchets verts et le compostage.	RAS	RAS	RAS avec la SMND, en revanche un travail a été réalisé avec la commune d'Optevoz pour créer une plateforme pour les déchets verts de la commune.
						186) Promouvoir le broyage des végétaux et l'utilisation du Bois Raméal	RAS	RAS	RAS

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
						Fragmenté (BRF) et du mulch auprès des adhérents de Lo Parvi.			
						187) Promouvoir le jardinage sur de petites surfaces.	RAS	RAS	RAS
						188) Réaliser une enquête auprès des adhérents de Lo Parvi sur leur pratique du jardinage biologique.	RAS	RAS	RAS
						189) Créer un « club » des adhérents de Lo Parvi adeptes du jardinage biologique (échanges de conseils, astuces, graines, etc.).	RAS	RAS	RAS
						190) Créer un espace dédié au jardinage biologique sur le site internet de Lo Parvi afin de sensibiliser le grand public.	RAS	RAS	RAS
		H50) Développer la création de mares.	Plusieurs mares créées (St Jean de Soudain, la Chapelle de la Tour, Sermérieu, Trept, Passins, Soleymieu, Creys-Mépieu, St Victor de Morestel, Hières sur Amby, St André le Gaz, Parmilieu, Morestel, Arandon, Cessieu, Villemoirieu, etc.)	5 nouvelles mares créées.	Nombre et emplacement des nouvelles mares	191) Réaliser une enquête auprès des adhérents de Lo Parvi pour savoir qui possède une mare et qui souhaiterait en posséder une.	RAS	RAS	RAS
						192) Réaliser un chantier de création de mare chez un adhérent de Lo Parvi.	RAS	RAS	Le chantier projeté chez Marc Bourrely a été reporté à cause de la crise sanitaire.
						193) Promouvoir auprès des collectivités la création de mares pour gérer les eaux pluviales et favoriser la biodiversité.	Une mare créée au Bouchage par le Département (mesure d'accompagnement de la requalification de la route départementale). Deux mares ont été créées sur l'ENS de la Save (secteur lac de Save). Un projet de création de mares pour l'abreuvement du bétail et la biodiversité est porté par la CCBD avec plusieurs partenaires sur les communes d'Annoisin-Chatelans et St Baudille de la Tour. Il devrait se concrétiser à partir de 2019. Une mare a été créée sur la commune de Bouvesse-Quirieu.	Un projet de création/réhabilitation de mares pour l'abreuvement du bétail et la biodiversité porté par la CCBD avec plusieurs partenaires sur les communes d'Annoisin-Chatelans et St Baudille de la Tour a été étudié. Les travaux seront réalisés en 2020.	Création de 14 mares dans l'ENS de Save (2 aux étangs de Passins, 1 à la Laurentière, 11 au lac de Save). X mares créées par la CCBD sur Annoisin et St Baudille de la Tour. Création et restauration de X mares dans le cadre du contrat unique de la Bourbre porté par le SMABB (10 mares créées et 4 restaurées voir avec Claire pour le nombre actualisé) Création d'une mare dans l'ENS de Charamel et de deux mares dans l'ENS de l'étang de Gôle. Restauration de la mare de l'ENS de la dune des Mémoires (Vignieu).
-Qualité de l'eau, -qualité des sols, -qualité de l'air, -protection de la biodiversité sauvage et domestique.	I) Participer au développement d'une agriculture respectueuse de la protection des sols et de la biodiversité.	I51) Inciter à la consommation d'aliments biologiques issus de fermes locales.	15 exploitations agricoles biologiques sur l'Isle Crémieu. Réalisation d'une carte de localisation des agriculteurs bios en Isle Crémieu. Relais de l'information via l'association « Terres de Liens ». Un article dans circulaire de Lo Parvi sur les producteurs bios locaux. Visite d'un maraicher bio local durant un Conseil	20 exploitations agricoles biologiques sur l'Isle Crémieu.	Liste et cartographie des fermes biologiques sur l'Isle Crémieu.	194) Créer un espace dédié à l'agriculture biologique et à la permaculture sur le site internet de Lo Parvi afin de sensibiliser le grand public.	RAS	RAS	RAS
						195) Rédiger un article par an dans la circulaire pour informer les adhérents sur les points de vente des produits bio locaux en Isle	RAS	RAS	Un article dans la circulaire sur une exploitation laitière bio à St Sorlin de Morestel et un article sur un viticulteur bio dans le

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
			d'Administration de Lo Parvi. Trois magasins spécialisés dans la vente de produits bio installés à Bourgoin-Jallieu, deux à la Tour du Pin. Un magasin de produits bio installé fin 2017 à Morestel. Un magasin de produits agricoles locaux, dont des produits bio, installé à Crémieu. Plusieurs marchés locaux avec des stands des produits biologiques. Un réseau de fermes biologiques en vente directe (les voisins de panier). Quelques boulangeries bio (Vézeronce-Curtin, Soleymieu, Bouvesse-Qurieu, etc.), une épicerie bio à Brangues. Inscription d'actions dans le programme européen « Leader » porté par la CCBD.			Crémieu.			Bugey.
		I52) Participer au maintien et au développement de l'agriculture à Haute Valeur Naturelle (maintien/plantation des haies, des bandes enherbées, des talus, des prairies, des arbres isolés, respectueuse des sols, moins gourmande en eau, etc.)	Stands sur quelques Comices agricoles. Participation à l'élaboration du Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) de l'Isle Crémieu porté par la CCBD et au PAEC Bourbre porté par le SMABB. 79 exploitations engagées pour 93 contrats signés dans le cadre du PAEC Isle Crémieu. 32 contrats signés dans le cadre du PAEC Bourbre (9 contrats signés pour les captages et 23 pour la biodiversité). Participation à une formation de Terres de Liens. Signature d'une convention avec la société Vicat, la Chambre d'Agriculture de l'Isère et la commune de Creys-Mépieu pour le réaménagement agro-écologique de la carrière de la plaine de Faverges à Creys-Mépieu. Mise en place d'une gestion agricole respectueuse de la biodiversité sur les espaces naturels protégés (l'étang de Lemps, RNR des étangs de Mépieu, ENS de Save, communaux de Trept, Besseye, Marsa, Larina, etc.	100% de la surface agricole en Haute Valeur Naturelle (HVN) à l'intérieur des sites naturels protégés (ENS, RN) Signature d'un nouveau PAEC (ou équivalent) sur l'Isle Crémieu et sur le bassin de la Bourbre 100 exploitations engagées dans des MAEC	Surface des sites protégés en HVN. Nombre de contrats signés et surfaces engagées dans le cadre de MAEC (ou équivalent)	196) Participer au comité de programmation Leader pour favoriser les projets conciliant agriculture/environnement/ social. 197) Participer au suivi et au bilan des PAEC. 198) Participer à la rédaction des nouveaux PAEC (ou équivalent). 199) Promouvoir l'agroécologie et l'agriculture à HVN. 200) Veiller à la mise en place de l'agriculture à HVN dans les espaces naturels protégés.	Participation au groupe de travail Leader, sélection de plusieurs projets innovants (légumes secs bio/ méthanisation/filière blé de qualité sans pesticides). Suivi courant du dossier par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, avec l'instruction en cours des contrats MAEC de 2016. Pas d'actualité avant 2020/2021. Mise en place d'un projet d'agro écologie sur la filière blé par l'entreprise François Cholat dans lequel interviendra Lo Parvi (formation du personnel) à partir de 2019. La RNR des étangs de Mépieu et plusieurs ENS départementaux et locaux bénéficient d'un pâturage extensif et/ou de fauche de prairies permanentes.	Participation au groupe de travail Leader (financement d'un projet de développement de filière agro-écologique pour le groupe Cholat) La CCBD a procédé à une évaluation écologique des MAEC sur les prairies. Pas d'actualité avant 2020/2021. Formation du personnel de l'entreprise Cholat décalée en 2020. Rapprochement avec la coopérative agricole dauphinoise pour monter un projet d'agroécologie sur l'Isle Crémieu. La RNR des étangs de Mépieu et plusieurs ENS départementaux et locaux bénéficient d'un pâturage extensif et/ou de fauche de prairies permanentes.	Participation au groupe de travail Leader (financement du projet de méthanisation de St Victor de Morestel, d'un projet de développement de filière agro-écologique pour la Coopérative agricole dauphinoise (regroupée aujourd'hui dans Oxyane), du développement de la truffe en Isle Crémieu, de l'abreuvement du bétail sur Annoisin et St Baudille). Publication de l'évaluation des MAEC prairies dans la revue de Lo Parvi. RAS en 2020. Formations annulées à cause de la crise sanitaire. Réunion avec Oxyane (ex coopérative dauphinoise) et la LPO pour la mise au point d'un programme d'agroécologie. La RNR des étangs de Mépieu et plusieurs ENS départementaux et locaux bénéficient d'un pâturage extensif et/ou de fauche de prairies permanentes.
-Gaspillage des ressources naturelles, -pollutions, -fragmentation de l'espace, -biodiversité.	J) Inciter aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables	J53) Promouvoir les économies d'énergie et la mise en place des énergies renouvelables.	Chauffage du local de Lo Parvi assuré par un poêle à granulés bois (en fin de vie) à l'étage, une pompe à chaleur air/air dans le local des stagiaires, 2 radiateurs à accumulateurs	Avoir une utilisation plus économe de l'énergie dans le local de Lo Parvi. Adhérents de Lo	Bilan énergétique du local Accessibilité de	201) Réaliser un bilan énergétique du local de Lo Parvi.	RAS	RAS, changement de local prévu en 2020.	Nouveaux locaux, le local des salariés est chauffé par gaz avec la centrale de la mairie. L'autre local est chauffé avec des radiateurs électriques.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
respectueuses des milieux naturels.			dans la salle de réunion. Local mal isolé. Pas d'actions engagées envers les collectivités ou le grand public. La CCBD va réaliser son Plan d'action Climat Energie en 2018.	Parvi informés sur les économies d'énergies. PCAET validé et opérationnel.	l'information pour les adhérents	202) Créer un espace dédié aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables sur le site internet de Lo Parvi. 203) Participer à la l'élaboration du PCAET.	RAS	RAS	RAS
						Lo Parvi est membre du comité de pilotage du PCAET de la CCBD. Le bureau d'études Mosaïque environnement a été chargé de la rédaction du PCAET. Le diagnostic est terminé, la stratégie sera rédigée en 2019.	Lo Parvi a participé à toutes les réunions pour l'élaboration du PCAET de la CCBD. Lo Parvi a participé à plusieurs réunions pour l'élaboration du PCAET de la CCBD. Les deux PCAET sont bouclés techniquement et devraient être validés politiquement début 2020. Un Contrat de Transition Ecologique a été signé entre l'Etat et les trois intercommunalités (CAPI, CCBD, CCVD).	Pas beaucoup d'actions cette année à cause des élections et de la Covid 19. Recrutement d'une chargée de missions à la CCBD depuis septembre 2020. La CCVD a lancé un inventaire des friches industrielles qui pourraient accueillir des sites de production d' EnR.	
						204) Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables dans les documents d'urbanismes.	Les SCOT proposent des économies d'énergie dans la construction des bâtiments, les déplacements et développent un chapitre sur les énergies renouvelables.	Les SCOT sont approuvés et les PLU ont maintenant trois ans pour se mettre en compatibilité avec lui.	RAS (élections + Covid 19)
		J54) Lutter contre l'installation de grands parcs éoliens, surveiller et accompagner les projets éoliens de petites dimensions (mâts entre 12 et 50 mètres de hauteur).	Schéma régional éolien existant. Pas de projet d'éoliennes connu. La CCBD va réaliser son Plan d'action Climat Energie en 2018.	Pas de grands parcs éoliens. 100 % des petits projets accompagnés. PCAET validé et opérationnel.	Nombre d'éoliennes	205) Assurer une veille sur l'installation d'éoliennes sur le territoire. 206) Participer à la l'élaboration du PCAET.	Pas de projets connus sur le territoire. Lo Parvi est membre du comité de pilotage du PCAET de la CCBD. Le bureau d'études Mosaïque environnement a été chargé de la rédaction du PCAET. Le diagnostic est terminé, la stratégie sera rédigée en 2019. Il n'y a pas de potentiel éolien identifié.	Pas de projets connus sur le territoire. Le groupe GEG (Gaz et Electricité de Grenoble) a proposé lors des ateliers du PCAET de la CCBD de construire des éoliennes de grande taille. La proposition n'a pas été écartée, elle sera étudiée au cas par cas si GEG présente un projet concret.	Pas de projets connus sur le territoire. RAS
		J55) Promouvoir l'utilisation du bois énergie dans des conditions satisfaisantes pour la biodiversité (taille des coupes, durée de rotation, maintien de rémanents au sol, etc.).	Action à Passins sur la gestion des parcelles forestières communales avec la mairie et l'ONF, diminution de la surface en coupe blanche, conversion en coupe d'éclaircie. Chauffage école de Courtenay avec bois déchiqueté Projet d'une unité de chauffage de bâtiments publics bois déchiqueté sur Creys-Mépieu.	15 communes rencontrées et sensibilisées aux bonnes pratiques de gestion forestière PCAET validé et opérationnel.		207) Rencontrer des élus communaux pour promouvoir les bonnes pratiques de gestion forestière et l'utilisation du bois énergie. 208) Participer à la l'élaboration du PCAET.	Rédaction d'un modèle de règlement d'affouage à proposer aux communes. Travail avec les élus d'Arandon-Passins à ce sujet. Lo Parvi est membre du comité de pilotage du PCAET de la CCBD. Le bureau d'études Mosaïque environnement a été chargé de la rédaction du PCAET. Le diagnostic est terminé, la stratégie sera rédigée en 2019. Le rôle de puits de carbone des forêts a été mis en avant.	Poursuite du travail sur Arandon-Passins. Plusieurs actions sur la gestion forestière ont été mises en avant dans le PCAET qui devrait être approuvé début 2020.	RAS RAS (élections + Covid 19)
		J56) Accompagner l'implantation de centrales solaires dans les espaces de	4 projets connus sur le territoire (Bouvesse-Quirieu, Montalieu-Vercieu, Arandon-Passins et Sermérieu).	PCAET validé et opérationnel. SCoT prescripteur	Nombre et localisation des centrales solaires.	209) Participer à la révision du SCoT de la BRD.	Participation aux réunions techniques du SCoT de la BRD, travail sur le DOO et la prise en compte des	Le SCoT a été approuvé le 3/10/2019, il précise pour les centrales solaires : ☑ L'implantation de	Le Symbord a envoyé une feuille de route à chaque commune pour la mise en compatibilité de leur

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
		friches industrielles et sur les toitures.	Intervention de Lo Parvi auprès du Symbord pour l'inscription d'un chapitre du SCoT sur ce sujet. Echanges de courrier avec l'administration et EDF pour s'opposer au projet sur Bouvesse-Quirieu et proposer une installation à Malville (Creys-Mépieu). Etude du projet d'Arandon toujours en cours avec commune d'Arandon-Passins, CCBD, administration et Chambre d'Agriculture. Intervention auprès de FNE pour faire modifier le cahier des charges national de l'appel à projet centrales solaires concernant les réhabilitations écologiques de carrières.	des possibilités d'implantation de centrales solaires. 2 centrales solaires installées sur des friches industrielles.			centrales solaires au sol (interdites en milieu agricole et naturel). Nouveau SCoT arrêté fin novembre 2018.	centrales photovoltaïques et solaires au sol est interdite dans les espaces naturels et agricoles. ☒ Elle est également interdite sur les carrières en activité et les anciennes carrières ayant bénéficié de réaménagements écologiques, agricoles ou forestiers. Par exception, les projets déjà engagés à l'approbation du Scot, portés à l'échelle intercommunale et justifiant d'un impact faible sur les espaces agricoles et naturels pourront être tolérés sur ces sites. Recommandations ☒ Cibler les sites pollués inactifs ainsi que les anciennes décharges pour l'installation de centrales photovoltaïques.	document d'urbanisme communal avec le SCoT.
						210) Participer à la l'élaboration du PCAET.	Lo Parvi est membre du comité de pilotage du PCAET de la CCBD. Le bureau d'études Mosaïque environnement a été chargé de la rédaction du PCAET. Le diagnostic est terminé, la stratégie sera rédigée en 2019. La limitation des possibilités de raccordement (puissance électrique du réseau) des centrales photovoltaïque a été signalée.	Le PCAET de la CCBD reprend les consignes du SCoT ; Deux projets de centrales solaires au sol sont mis en avant : celui d'Arandon (Kronos Solar) et celui de Malville (EDF). Il est proposé de mutualiser avec les deux autres intercommunalités (CAPI et CCVD) et la Sous-Préfecture une liste de friches industrielles susceptibles d'accueillir les centrales solaires.	La CCVD a lancé un inventaire des friches industrielles qui pourraient accueillir des sites de production d' ENR.
						211) Accompagner les projets de centrales solaires portés par la collectivité territoriale.	Lo Parvi a accompagné la CCBD sur le projet d'implantation d'une centrale solaire à Arandon (éviter, réduction d'impact et recherche de mesures compensatoires).	Le projet de la CCBD (Kronos Solar) à Arandon a reçu le feu vert du CNPN et est passé en enquête publique. Le permis de construire ne pourra être délivré que lorsque le PLU d'Arandon sera approuvé. La CAPI, la commune de St Savin et le Syndicat d'Electrification de l'Isère nous ont sollicités pour un projet de centrale solaire flottante à St Savin. (gravière Ytong), nous sommes en attente d'une réunion.	Le projet de centrale solaire de St Savin a reçu un avis positif de la CDPNAF et un avis très mitigé de l'autorité environnementale. Le projet a été réduit afin de limiter son impact. Le permis de construire ne pourra être délivré que lorsque le PLU de St Savin sera approuvé. Un projet sur la commune de Siccieu-St Julien et Carisieu a été abandonné par le promoteur et la commune à la vue des contraintes réglementaires (SCoT, espèces protégées et ENS).

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Enjeux de protection de la nature.	Orientations à long terme souhaitées par Lo Parvi.	Objectifs à mettre en œuvre durant la période 2018-2022.	Etat initial en 2017	Résultats à atteindre en 2022	Indicateurs de résultats	Opérations à réaliser entre 2018 et 2022 pour contribuer à atteindre les objectifs à 5 ans	Opérations réalisées en 2018	Opérations réalisées en 2019	Opérations réalisées en 2020
						212) S'opposer à la réalisation de centrales solaires privées dans les espaces naturels ou agricoles.	Lo Parvi a alerté les services de l'Etat sur le projet d'EDF d'implantation de la centrale solaire de Bouvesse-Quirieu (risque de destruction d'espèces protégées dans un site Natura 2000). Le permis de construire pour la centrale de Malville (site industriel de l'ancien surgénérateur) a été déposé par EDF, construction prévue en 2019.	Lo Parvi a interpellé la secrétaire D'Etat du Ministère de l'Ecologie sur l'appel à projets du Ministère afin de faire sortir les carrières réaménagées à des fins écologiques des sites possibles pour la création de centrales solaires. L'autorité environnementale a donné un avis négatif au projet de centrale solaire de Bouvesse-Quirieu. Lo Parvi a alerté les services de l'Etat sur le projet d'EDF d'implantation d'une centrale solaire à Sermérieu (risque de destruction d'espèces protégées dans une carrière réaménagée) et sur le projet du groupe Valeco à Parmilieu (ancienne carrière également). Le nouveau SCOT a permis à la commune de Porcieu-Amblagnieu de refuser un projet sur son territoire. Le Symbord a rencontré EDF pour lui demander de renoncer à son projet en zone agricole et naturelle sur la commune de Vézeronce-Curtin (contraire au SCOT).	Le projet de centrale solaire de Malville est passé en enquête publique et a été accepté. Un deuxième projet a été refusé sur la commune de Porcieu-Amblagnieu. Le projet dans la carrière de Sermérieu a été abandonné. Le propriétaire de la parcelle de Bouvesse-Quirieu où devait s'implanter la centrale solaire EDF multiplie les actions auprès de l'État et des politiques mais il n'obtient pas gain de cause. EDF semble avoir abandonné son projet à Vézeronce-Curtin.

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

Sigles utilisés :

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée

AEP : Alimentation en Eau Protégée (captage d'eau potable)

AG : Assemblée Générale

APIE : Association Porte de l'Isère Environnement

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

AURA : Auvergne-Rhône-Alpes

BDD : Base De Données

BRD : Boucle du Rhône en Dauphiné

BRF : Bois Raméal Fragmenté

CA : Conseil d'Administration

CAPI : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

CBNA : Conservatoire Botanique National Alpin

CC : Communauté de Communes

CCBD : Communauté de Communes des Balmes Dauphinoises

CCBD : Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné

CCIC : Communauté de Communes de l'Isle Crémieu

CCPC : Communauté de Communes du Pays des Couleurs

CCVT : Communauté de Communes des Vallons de la Tour

CCVD : Communauté de Communes des Vals du Dauphiné

CDNPS : Commission Départementale Nature Paysages et Sites

CDPENAF : commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

CDRA : Contrat de Développement Rhône-Alpes

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels

CLIS : Commission Locale d'Information et de Surveillance

CMR : Capture-Marquage-Recapture

CNPN : Conseil National de Protection de la Nature

CNR : Compagnie Nationale du Rhône

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

CST : Conseil Scientifique et Technique du Département de l'Isère

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

CVB : Contrat Vert et Bleu (inclus dans le Contrat Unique de la Bourbre)

DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs (SCoT)

DREAL : Direction Régionale de L'Ecologie, de l'Aménagement et du Logement

EnR : Énergies renouvelables

ENS : Espace Naturel Sensible

ERC : Eviter Réduire Compenser

EDF : Electricité de France

ERDF : Electricité Régional De France

FNE : France Nature Environnement

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

FRENE : Forêts Rhônalpines en Evolution Naturelle

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Ha : Hectare

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

MAET : Mesures Agri-Environnementales Territorialisées

MAEC : Mesures Agri-Environnementales et Climatiques

OFB : Office Français de la Biodiversité

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONF : Office National des Forêts

PAEC : Projet Agro Environnemental et Climatique

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PNA : Plan National d'Actions

PPI : Plan de Préservation et d'Interprétation (= plan de gestion pour les ENS)

PRA : Plan Régional d'Actions

RAS : Rien À Signaler

RD : Route Départementale

REVE : REseau Veille Ecologique

RN : Réserve Naturelle

Volet protection de la nature du projet associatif de Lo Parvi- projet de 2018 à 2022

RNF : Réserves Naturelles de France

RNR : Réserve Naturelle Régionale

SIAGA : Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial

SFEPM : Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères

SHR : Syndicat du Haut Rhône

SIEPC : Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu

SICTOM : Syndicat Inter Communal de Traitement des Ordures Ménagères

SMABB : Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Bourbre

SMND : Syndicat Mixte Nord Dauphiné

STEP : STation d'EPuration des eaux usées

SYMBORD : Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

TP : Travaux Publics

TVTb : Trame Verte et Bleue

VHU : Véhicule Hors d'Usage

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZH : Zone Humide

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique